

16
JUIN
2025

AVIS

Les conséquences du vieillissement de la population en Île-de-France



**AVIS N°
2025-03**

Les conséquences du vieillissement de la population en Île-de-France

Avis n° 2025-03

présenté au nom de la Section prospective
par François Charles, rapporteur
Laurent Gautret, Président de la Section prospective

16 juin 2025

« Les conséquences du vieillissement de la population en Île-de-France » en réponse à la saisine de la présidente de Région, Valérie Pécresse, en date du 24 septembre 2024.



La présidente
Valérie Müller



SOMMAIRE

Introduction	1.
01. Changer le regard, lutter contre l'âgisme	4.
Recommandation 1 - Favoriser l'engagement citoyen des séniors, lutter contre l'âgisme	5.
Recommandation 2 - Améliorer l'information et la formation des séniors	6.
Recommandation 3 - Stimuler le développement de la Silver Économie	7.
02. Pour une région plus inclusive	9.
Recommandation 4 - Préserver l'accès à la santé	10.
Recommandation 5 - Contribuer à adapter l'habitat et le cadre de vie	12.
Recommandation 6 - Faciliter la mobilité et l'accessibilité	14.
Recommandation 7 - Favoriser le lien social	16.
Recommandation 8 - Valoriser et soutenir les métiers du social, du médico-social et du sanitaire	19.
Recommandation 9 - Développer les formations du domaine du social, du médico-social et du sanitaire	20.
Recommandation 10 - Promouvoir une politique renouvelée de l'aide	22.
03. Pour une meilleure cohérence territoriale et plus de solidarité	24.
Recommandation 11 - Coordonner les acteurs et optimiser les dispositifs pour réduire les inégalités de territoire	26.
Recommandation 12 - Préserver les droits des séniors	27.

Conclusion	29.
Liste des membres de la section prospective	31.
Remerciements	32.
Annexes	35.
Contributions des commissions du Ceser sur l'avis : les conséquences du vieillissement de la population en Île-de-France :	36.
1) Contribution de la Commission Culture et communication	37.
2) Contribution de la Commission Transports et mobilités	46.
3) Contribution de la Commission Santé, handicap et solidarité	49.
4) Contribution de la Commission Sports et loisirs	56.
5) Contribution de la Commission Emploi	65.
6) Contribution de la Commission Cadre de Vie, Habitat et Politique de la Ville	70.
7) Contribution de la Commission Développement économique	73.



Introduction

La région Île-de-France est concernée, tout comme les autres régions ou pays voisins, par les conséquences du vieillissement de sa population avec, cependant, des spécificités particulières.

Elle est la Région la plus jeune de France métropolitaine en raison d'une natalité dynamique¹, de sa capacité à attirer une population jeune à la recherche d'emplois et des départs vers la province de certains franciliens arrivant à l'âge de la retraite.

En 2020, on comptait 12,3 millions d'habitants en Île-de-France. D'ici 2035, la population francilienne devrait s'établir à 12,7 millions, selon les dernières projections de population établies par L'Institut Paris Région². Cette croissance de la population francilienne serait portée par les 65 ans ou plus, selon la répartition suivante :

- Tranche d'âge de 65 à 74 ans : + 107 000 personnes pour plus de 90% autonomes.
- Tranche d'âge de 75 à 84 ans : + 232 000 personnes dont certaines en fragilité de santé.
- Tranche d'âge de 85 ans et plus : + 105 000 personnes dont 20% en situation de perte d'autonomie, voire de dépendance.

À noter cependant que la répartition par âge ne peut être qu'un indicateur imparfait des capacités d'activité des séniors, les vieillissements pouvant être très différents selon les personnes.

En 2035, près de 2,3 millions de Franciliens issus du baby-boom auront donc 65 ans et plus, représentant 18 % de la population régionale, contre un peu plus de 15 % en 2020³. Au niveau national, ces pourcentages sont sensiblement plus élevés : respectivement 25% et 20,5%.

¹ https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/5367857/details/territoires/20_DEM/22_NAI/22J_FigureT1

² <https://www.institutparisregion.fr/societe-et-habitat/lile-de-france-au-prisme-du-vieillissement/#top>

³ <https://www.institutparisregion.fr/societe-et-habitat/lile-de-france-au-prisme-du-vieillissement/#top>

Ce vieillissement d'une partie importante de la population d'Île-de-France, même s'il est moins marqué qu'au niveau national, est un phénomène inédit, tant par son ampleur que par ses répercussions sur la vie courante des franciliens, notamment dans les domaines de la santé, de l'habitat et du cadre de vie, du lien social, de la prise en compte des pertes d'autonomie, etc. Il **constitue un véritable défi pour les acteurs du secteur public et la société dans son ensemble**.

Beaucoup a été écrit au niveau national sur ce choc à venir du vieillissement, ses conséquences et les mesures devant être prises à cet égard, mais peu en ce qui concerne les spécificités d'un territoire en particulier.

Le présent avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional d'Île-de-France fait suite au travail de 7 commissions thématiques du CESER qui chacune ont apporté leurs contributions dans leur domaine et à 7 auditions extérieures de personnalités les plus diverses qui ont apporté leur expertise (cf. annexe).

Son ambition est **d'enrichir le plan d'actions déjà engagé par la Région, ceci en optimisant les actions déjà en cours**. Après avoir situé contextes et constats (sans ambition d'exhaustivité), il formulera des propositions pour que la **Région puisse aller plus loin dans ses actions au service des séniors franciliens**.



Les conséquences du vieillissement de la population en Île-de-France

Compte tenu des particularités de l'Île-de-France, le Ceser a organisé ses recommandations en trois grands thèmes :

01. Changer le regard, lutter contre l'âgisme.

02. Pour une Région plus inclusive.

03. Pour une meilleure cohérence territoriale et plus de solidarité.



PARTIE

01.

01. Changer le regard, lutter contre l'âgisme

Le regard porté sur la vieillesse par la population d'Île-de France, la plus jeune de France, est souvent négatif. Pourtant, les personnes âgées tiennent déjà un rôle important dans la société en tant que bénévoles, élus... Les actions proposées par le Ceser pour valoriser les séniors, les inciter à plus s'engager dans des actions citoyennes et à être moteurs du développement économique de la Région visent donc à **lutter contre un âgisme encore trop répandu**. A noter aussi que l'activité est la meilleure prévention pour retarder l'état de perte d'autonomie, voire la dépendance des séniors.

Recommandation 1 - Favoriser l'engagement citoyen des séniors, lutter contre l'âgisme

Constats

Le Conseil Régional d'Île-de-France a engagé une politique en faveur des aînés en créant en 2023 le service numérique « Mieux vieillir en Île-de-France »⁴. Ce service répertorie des ressources innovantes afin d'améliorer la qualité de vie de nos aînés notamment à travers le partage d'informations sur les institutions pouvant les aider.

Il finance également des dispositifs de formations qualifiantes qui favorisent le retour à l'emploi des séniors et soutiennent des accompagnements personnalisés de retour à l'emploi.

Propositions

Le Conseil Régional d'Île-de-France doit encore plus qu'aujourd'hui montrer sa volonté de changer le regard porté aux séniors. Pour cela, il doit valoriser leurs contributions et les inciter à être plus visibles dans la société.

⁴ <https://bienvieillir.smartidf.services/>

Pour ce faire, le Ceser propose :

- Le lancement par le Conseil Régional pour 2026 d'une grande cause régionale sur le thème « Séniors, fiers de vieillir » pour lutter contre l'âgisme.
- L'intégration, au sein de la rubrique « participer à la vie citoyenne » de son site internet, d'une rubrique « citoyenneté active senior » afin de promouvoir, voire proposer aux séniors des accueils, des actions, des engagements. A ce titre, le Conseil Régional pourrait :
 - ✓ Tester la mise en place, dans la suite de l'heure civique déjà en place, d'une « heure civique senior », initiative qui encourage tous les citoyens de plus de 50 ans à consacrer une heure de leur temps chaque mois, pour aider d'autres séniors, des proches aidants dans leur voisinage ou leur commune.
 - ✓ Promouvoir dans la même idée les Systèmes d'Echange Locaux (SEL), groupes de personnes, souvent séniors, constitués en association pour échanger des biens et des services.
 - ✓ Valoriser le compte engagement citoyen, trop peu utilisé, bien qu'il permette aux personnes vieillissantes d'acquérir des droits à la formation.

Recommandation 2 - Améliorer l'information et la formation des séniors

Constats

L'accès à l'information pour les séniors est un enjeu majeur compte tenu de la complexité des dispositifs et de la multiplicité des acteurs concernés.

Si le Conseil Régional d'Île-de-France a mis en place un site internet très riche pour informer les franciliens, le plan général de ce dernier ne prévoit pourtant aucune rubrique concernant les séniors. Par ailleurs, force est de constater que beaucoup de séniors ont encore des difficultés dans l'usage du numérique et peuvent, de ce fait, ne pas avoir à disposition les informations qui les concernent.

Propositions

Dans ce contexte, le Ceser propose :

1. Pour ce qui concerne le site internet du Conseil Régional :

- Inclure une partie dédiée aux séniors dans le chapitre « M'orienter, étudier, me former » pour aider ces derniers à continuer de bénéficier de formations adaptées.
- Actualiser la rubrique « L'action régionale en faveur des séniors franciliens » incluse dans ce site datant de mai 2019.
- Améliorer le service numérique « Mieux vieillir en Île-de-France », prévu spécifiquement pour les séniors de la Région afin d'intégrer des thèmes d'informations générales tels que

- ✓ L'Accompagnement des personnes vieillissantes (conseil et soutien aux aidants, échanges d'expériences, réseaux, droits, faire face aux situations d'urgence).
- ✓ Les droits et démarches administratives (références d'organismes tels que le SPDA⁵, possibilité de démarches en ligne...).
- ✓ Actualités concernant les séniors.

2. Au sujet de la fracture numérique

- Mettre en avant les Maisons France Service qui permettent notamment aux personnes vieillissantes de continuer à accéder aux Services Publics alors que beaucoup de procédures administratives les concernant sont réalisées à présent de manière dématérialisée.
- S'inspirer de la mise en place en Wallonie des Espaces Publics Numériques, structures ouvertes à tous les citoyens et qui offrent, avec l'aide d'un « médiateur numérique », un accompagnement à l'informatique.

Recommandation 3 - Stimuler le développement de la Silver Économie

10

milliards d'euros
issus du marché
de la Silver
Économie

47 %

Des Franciliens
âgés de 60 à 64
ans sont actifs

Constats

La Silver Économie en Île-de-France représente un marché de 10 milliards d'euros et 300 000 emplois dont la croissance va de pair avec la croissance démographique attendue de cette population dans la région ; cette situation engendre des besoins spécifiques (nutrition, activité physique, culture, autonomie...) générateurs d'un développement économique conséquent alors même que la région bénéficie d'un niveau de vie médian le plus élevé de la France métropolitaine.

De plus, 47 % des Franciliens âgés de 60 à 64 ans sont actifs⁶ et, parmi eux, une grande majorité exercent un emploi. Ce ratio est beaucoup plus important que dans les autres régions de France métropolitaine (29%). Cela s'explique notamment par la part plus importante, en Île-de-France, d'actifs exerçant une profession de cadre et pour lesquels la retraite intervient plus tardivement. Par ailleurs, les mobilités résidentielles des retraités au départ de l'Île-de-France sont nombreuses, ce qui contribue à réduire le nombre d'inactifs dans la région aux âges avancés.

⁵SPDA – Service Public Départemental de l'Autonomie est un programme de 2024 faisant suite à la loi « Bien vieillir » et ayant comme objectif la création de services publics afin d'apporter des solutions concrètes aux français âgés ou en situation de handicap et à leurs aidants. Ce programme vise également à fluidifier la coopération entre tous les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

⁶ Source INSEE 2019 -

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7233455#:~:text=En%202019%2C%2047%20%25%20des%20Franciliens,autres%20r%C3%A9gions%20de%20France%20m%C3%A9tropolitaine.>

A travers les compétences régionales concernant le développement économique, la Région Île-de-France a, quant à elle, accueilli les Assises de la Silver économie en 2022, organisée par le Gérond'if, la Caisse nationale d'assurance vieillesse Île-de-France et Silver Valley. Depuis, la Région a décliné son dispositif de soutien à l'innovation « Innov'up »⁷ sous le nom « Innov'up Expérimentation Silver Économie / Bien vieillir »

Propositions

Le Ceser propose dans ce domaine les recommandations suivantes :

1. Soutien de la Silver Économie

- Par le soutien à la recherche médicale en gérontologie, mais aussi aux technologies permettant de faire de l'Île-de-France le Hub de développement des nouvelles technologies sur lesquelles pourra s'appuyer la silver économie.
- Par l'appui aux innovations permettant aux séniors de mieux vivre : logement connecté (cf. recommandation 5), habillements et aliments plus adaptés, innovations frugales dans une optique éthique et éco-responsable.

2. Encouragement des séniors à innover, entreprendre, transmettre

- Mise en place d'un outil de type Oriane⁸ pour les séniors afin de faciliter leur reconversion professionnelle et de continuer à profiter de leur expérience.
- Adaptation des conditions de travail spécifiques aux séniors en développant en particulier des formations aux nouvelles technologies et en veillant à l'adaptation de leur poste de travail.
- Stimulation du partage intergénérationnel entre entrepreneurs et entrepreneurs séniors pour favoriser les échanges d'expériences et de savoir-faire dans des espaces de coworking par exemple et dans des incubateurs soutenus par la région (notamment au titre du dispositif innov'up incubation.).
- Promotion des dispositifs de financements proposés par certains organismes aux séniors pour la création de leur entreprise, à l'image des dispositifs proposés par l'ADIE ou France Activ afin d'encourager les séniors à créer des entreprises et donc valoriser leur expertise et leur savoir-faire.

⁷ <https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/innovup-expérimentation-silver-economie-bien-vieillir>

⁸ Oriane est l'Agence régionale de la promesse républicaine et de l'orientation. Elle propose des solutions pour l'orientation et l'insertion professionnelle. Elle vise notamment à mettre à disposition un guichet unique de l'orientation. Plus d'informations : <https://oriane.info/agence-oriane>



PARTIE

09.

02. Pour une région plus inclusive

Par l'intermédiaire de ses multiples compétences le Conseil Régional est habilité à intervenir auprès des collectivités territoriales, du tissu économique et de tous les franciliens pour communiquer, soutenir des actions et innover dans les domaines de la santé, de l'habitat et du cadre de vie, de la mobilité et de l'accessibilité, du lien social ou du soutien à l'aide.

Beaucoup est déjà fait dans ces domaines mais l'augmentation rapide du nombre des séniors doit conduire la Région à **adapter, voire redimensionner les services et moyens qu'elle offre déjà à sa population vieillissante pour que celle-ci puisse réellement bénéficier d'une situation de bien vieillir et pouvoir retarder le risque de perte d'autonomie voire de dépendance.**

Recommandation 4 - Préserver l'accès à la santé

Constats

1er

désert medical
de France :
L'Île-de-France

L'Île-de-France est le premier désert médical de France. Néanmoins, sa population bénéficie d'une bonne santé d'un point de vue global mais avec de fortes inégalités territoriales. À l'avenir, le maintien de cette bonne santé, **la préservation de l'autonomie, la prévention en santé et les conditions de fin de vie des personnes vieillissantes seront des enjeux majeurs dans un environnement qui risque d'être toujours marqué par la précarisation et les inégalités territoriales.**

D'autres éléments généraux sont aussi à prendre en compte en matière de santé :

- La prévention de la perte d'autonomie est une priorité qui intègre des aspects sanitaires, sociaux, médico-sociaux et environnementaux. Elle doit être mise en place le plus tôt possible pour chaque francilien et implique notamment le maintien :
 - ✓ D'une activité physique adaptée,
 - ✓ D'un « Aller vers » les populations les plus éloignées de la prévention et des actions pour faire évoluer les comportements, au niveau de l'alimentation en particulier.
- L'IA joue un rôle de plus en plus important en médecine (aide aux diagnostics, automatisation des tâches, codage, gestion des données, organisation des flux de patients, médecine préventive et prédictive, suivi des patients) de même que les nouvelles technologies (robotique...).
- Une attente forte existe pour la personne vieillissante en matière de simplification des démarches concernant les parcours de santé, d'égalité de traitement selon les territoires, mais ces aspects sont principalement du domaine des Départements et des Communes (cf. recommandation 12).

IA

Un rôle majeur



- Pour renforcer l'offre de soins et mieux répondre aux attentes des Franciliens, le Conseil Régional soutient les professionnels de santé et s'engage pour lutter contre les déserts médicaux en finançant des investissements dans les centres de santé en lien avec les projets des communes.

Propositions

Le Ceser propose que le Conseil Régional **encourage la pratique d'une activité physique régulière par les séniors**. Ce dernier pourrait ainsi :

- Promouvoir dans sa communication des activités sportives douces (comme le yoga, la natation...), des possibilités de sports en ligne et à distance adaptées aux séniors.
- Organiser des évènements sportifs intergénérationnels, des animations en lien avec les communes, désigner des séniors actifs comme ambassadeurs pour partager leur expérience et inciter leurs pairs à se lancer dans une pratique sportive régulière.
- Participer au financement d'installations d'agrès sportifs adaptés dans les lieux publics, de Maisons Séniors pour la santé et le sport, d'adaptations des infrastructures sportives actuelles pour mieux répondre aux besoins des personnes vieillissantes.

Dans le cadre de la prévention, il pourrait également **encourager l'utilisation des nouveaux services d'information et de suivi de santé ICOPE⁹ et CRT¹⁰** qui sont en cours de mise en place.

Compte tenu du contexte précité, le CESER propose par ailleurs :

- Un **soutien à la recherche ciblé** pour permettre par exemple :
 - La généralisation de capteurs intelligents avec IA et dispositifs connectés pour surveiller la santé en continu, prédire d'éventuels problèmes de santé, compenser les pertes fonctionnelles.
 - Le développement de la recherche clinique sur les maladies spécifiques du grand âge et la façon dont on répond aux traitements disponibles à cet âge (cf. recommandation 3).
- La poursuite, notamment par des services de télémédecine avancée¹¹, des politiques de prévention dans les quartiers prioritaires (QPV) et plus largement dans les territoires dont les indicateurs santé sont les plus préoccupants.

Recommandation 5 - Contribuer à adapter l'habitat et le cadre de vie

Constats

La vie à domicile est largement privilégiée par les séniors mais leur logement n'est pas toujours adapté à leur niveau de perte d'autonomie voire de dépendance. Il y aura donc dans les prochaines années moins de problèmes quantitatifs que qualitatifs pour l'habitat des séniors, sous réserve que la construction de logements neufs et de nouvelles formules d'habitat puisse continuer à se développer.

La vie à domicile est largement privilégiée par les séniors

L'obstacle majeur pour le logement des personnes vieillissantes restera le coût du foncier, très important en région parisienne et à l'origine de grandes inégalités dans le territoire tant pour les séniors à domicile que pour ceux résidant en EHPAD¹²(cf. recommandation 11).

Afin d'éviter que le maintien à domicile soit réalisé dans des logements souvent sous-occupés car devenu trop grands et situés dans un environnement peu adapté à la perte d'autonomie, des

⁹ ICOPE - Integrated Care for Older People est un programme développé par l'OMS datant de 2019 et ayant pour objectif de retarder la dépendance en repérant précocement les facteurs de fragilité chez les séniors à l'aide d'outils numériques. Ce programme s'adresse aux personnes de 60 ans et plus.

¹⁰ CRT – Centre de Ressources Territoriaux pour les personnes âgées ont été lancés en 2022 avec l'objectif de proposer des solutions d'accompagnement afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. Ces centres ont ainsi pour vocation de proposer un accompagnement renforcé en ce sens et de mutualiser les ressources pour y arriver.

¹¹ Télémédecine avec du matériel adapté et une assistance humaine, infirmier en pratiques avancées (IPA) par exemple.

¹² Pour des raisons notamment liées au coût du foncier, les EHPAD privés à but lucratif présentent des tarifs de séjour généralement élevés. Leur part dans le nombre d'EHPAD franciliens est importante (49 %) contrairement à ce qui est constaté en province (19%), situation propre à accroître les inégalités sociales en Île-de-France.

solutions telles que l'**habitat intergénérationnel, ou la colocation entre séniors sont des alternatives de plus en plus privilégiées.**

En outre, **le logement et le cadre de vie des séniors doivent être adaptés au changement climatique.** Sur ce dernier point, la Région réaffirme son ambition et sa volonté de mieux adapter le territoire francilien via la mise en œuvre de son Plan de Protection, de Résistance et d'Adaptation face au changement climatique (PRACC) qui comprend notamment le soutien à la création d'îlots de fraîcheur, le déploiement du Plan vert et la renaturation de l'Île-de-France.

Diverses solutions innovantes ont été mises en place à l'étranger dont il est possible de s'inspirer comme :

- Un L'expérimentation appliquée par le NORC¹³ aux USA, résidence autonome dans un cadre intergénérationnel. 16 lieux s'inspirant du NORC vont être créés en France (dont 3 en Île-de-France).
- L'utilisation importante du bénévolat en Asie pour des visites périodiques des séniors à leur domicile.

Propositions

Le Ceser propose au Conseil régional, **dans un rôle d'accompagnement et d'impulsion :**

1. Pour les séniors à domicile, tant propriétaires (2/3 des séniors) qu'utilisateurs des bailleurs sociaux

- **Encourager l'adaptation des logements aux besoins des séniors vers un habitat évolutif et intelligent,** favorisant l'accessibilité, la prévention des chutes (installation de réhausseurs d'assises, barres d'appui, de kits de balisage lumineux, passages de portes agrandis, d'éclairage suffisant, systèmes d'alerte...) et utilisant les nouvelles technologies (ex : système d'alerte des proches et des aidants, domotique pour adapter les logements pour plus de sécurité, Cf. recommandation 3).
- **Contribuer à la création de "quartiers adaptés" pour les séniors** par des aides à l'acquisition au logement (cautionnements...), par la mise en place de services et aménagements (ex : plus de bancs, de toilettes publiques...) et aussi d'un cadre de vie adapté au changement climatique et à l'écologie (espaces verts, canopées, fontaines...).

Vers un habitat évolutif et intelligent

¹³ NORC : National Opinion Research Center organisme indépendant de recherche sociale basé aux Etats Unis à Chicago

2. Pour les personnes en perte d'autonomie

- **Accélérer l'accompagnement de projets innovants** tels que des colocations entre seniors, des résidences intergénérationnelles, des habitats inclusifs ou l'accueil d'un jeune à son domicile. Sur ce dernier point, **le Conseil Régional pourrait développer un programme d'échange intergénérationnel** dans lequel des retraités pourraient accompagner des jeunes dans leurs études en échange d'un logement.
- **Participer au financement d'un projet phare** comme celui construit à Dax pour le Village Landais Alzheimer ou un béguinage comme cela existe dans les Hauts-de-France ou un village Répit Famille qui permettrait l'accueil intergénérationnel des personnes en situation de handicap, vieillissantes et de leurs aidants.

Recommandation 6 - Faciliter la mobilité et l'accessibilité

20 Mds€

sur 20 ans
programmés pour le
 métro pour tous

Constats

Les seniors ont des besoins spécifiques en matière de mobilité qui nécessitent des infrastructures accessibles et des solutions de mobilité adaptées.

La région Île-de-France bénéficie d'un réseau dense de transport en commun mais celui-ci n'est pas systématiquement adapté aux besoins des personnes vieillissantes. Celles-ci peuvent rencontrer ainsi des difficultés importantes pour circuler dans le métro à Paris mais près de 20 Mds€ sur 20 ans sont d'ores et déjà programmés pour engager le chantier du « métro pour tous » en vue de permettre l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et aussi aux seniors en mobilité réduite.

En plus du forfait Améthyste, qui offre un abonnement aux transports publics à tarif réduit sous condition de ressources aux personnes vieillissantes, les seniors bénéficient **du forfait « Navigo Senior »** annuel à demi-tarif depuis fin 2019.

Le Transport à la demande (TAD), essentiellement en grande couronne, représente un complément aux lignes de bus ou de trains pour les habitants des zones les moins denses, et plus particulièrement pour répondre aux besoins des seniors. Il va de pair avec les technologies numériques. IDFM a mis ainsi en place une centrale de réservation et de gestion TAD pour l'ensemble de la région. 41 territoires sont ouverts, 767 communes desservies avec 161 véhicules.

Propositions

Le Ceser souligne l'importance de la notion « d'accessibilité universelle » permettant le plein accès aux biens et services de tous et prenant en compte toutes les limitations liées à la vieillesse et aux autres pertes d'autonomie. Il propose en conséquence :

1. Faire mieux entendre les besoins spécifiques des personnes vieillissantes dans les projets comme dans le service rendu, ceci au bénéfice de tous.

- Mettre en place une commission régionale d'accessibilité, comportant une représentation des personnes vieillissantes, qui aura pour objet d'établir et de suivre la déclinaison des documents stratégiques (SDRIF-E, PDMIF...) et la mise en œuvre des opérations ;
- Confier à IDFM une coordination de la question de la mobilité des séniors dans les transports en commun franciliens ; la pluralité des opérateurs rend aujourd'hui nécessaire un changement d'échelle et une coordination régionale ;

2. Agir sur les infrastructures

- **Poursuivre les efforts d'investissement en matière d'accessibilité globale, au bénéfice des séniors** ; le programme de mise en accessibilité des transports en commun franciliens mais aussi des équipements culturels doit être poursuivi, de façon progressive et échelonnée ; une politique de maintenance préventive doit permettre aussi d'assurer une meilleure disponibilité des équipements mécaniques ;
- **Repenser les équipements et la signalétique en gare et dans les espaces publics ou culturels** pour s'adapter aux séniors avec davantage de pictogrammes, un développement d'un système d'alerte sur l'état des escaliers mécaniques et des ascenseurs.

3. Agir sur la production d'un service de qualité et de proximité afin de conforter les séniors tout au long de leur trajet

- **S'assurer d'une présence humaine formée et visible en gare et dans les réseaux de transports** en commun, avec une possibilité d'alerter et de réagir rapidement sur une situation donnée ;

- **Améliorer la qualité du service rendu par le PAM¹⁴ et le TAD qui sont des solutions de mobilité adaptées aux séniors.** Si la régionalisation du PAM en cours de déploiement est une très bonne chose, notamment pour faciliter les déplacements entre les départements, les efforts d'amélioration de la qualité du service restent à poursuivre ; le transport à la demande (TAD) mériterait d'être développé, particulièrement en zone rurale et avec une possibilité de réserver par téléphone.

Recommandation 7 - Favoriser le lien social

Constats

Le vieillissement est susceptible d'entrainer un isolement social en ville et surtout dans les zones rurales. Or, **le lien social, comme l'activité physique, est fondamental pour prévenir la perte d'autonomie** et celui-ci est impacté en Île-de-France par :

- Des conditions de vie et une perte de liens familiaux qui tendent à accroître l'isolement des séniors ;
- Une plus grande difficulté que dans d'autres régions pour trouver des professionnels d'aide à domicile ;
- L'apport positif du voisinage immédiat et des commerces sédentaires de proximité, ainsi que des commerces ambulants comme les marchés, qui jouent un rôle essentiel dans le maintien du lien social.

Les actions du Conseil Régional pour maintenir ce lien social sont nombreuses :

- Organisation d'interventions de séniors dans les lycées ;
- Actions avec l'aide des acteurs de la protection animale pour améliorer le bien-être des animaux de compagnie et mieux valoriser leur rôle social et thérapeutique ;
- Développement des services et commerces de proximité et de pied d'immeuble et sécurisation des quartiers par l'éclairage, la vidéo-protection dans le cadre du NPNRU - Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain ;

¹⁴ Le service PAM est un service public de transport à la demande spécialisé et collectif qui a pour but de faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite, handicapées ou dépendantes en Île-de-France

- Engagement fort dans le cadre du [le Pacte rural voté en mars 2016](#), pour veiller à sauvegarder les commerces de proximité en milieu rural. Ces commerces sont une réponse incontournable au manque de mobilité des personnes vieillissantes ;
- Consolidation des grandes orientations de la politique culturelle régionale présentées en 2016.

Propositions

Le Ceser propose, afin de contribuer à prévenir les situations d'isolement :

- D'encourager auprès des municipalités la démarche « Ville amie des aînés »¹⁵ auprès des municipalités de la région.
- **De favoriser la création de plateformes de mise en relation entre séniors et jeunes bénévoles** afin de développer l'entraide et l'échange intergénérationnel (faire les courses, visites régulières, accompagner à des rendez-vous, bricolage...).
- **De soutenir la diffusion et l'itinérance d'animations culturelles ou artistiques** notamment dans des tiers lieux ou dans des lieux de soins (EHPAD, etc.) afin de lutter contre les problèmes de mobilités.
- D'avoir une meilleure représentation des personnes âgées dans les éléments visuels auxquels la Région participe financièrement (films par exemple).

¹⁵ Une ville amie des aînés est une communauté qui s'engage à améliorer la qualité de vie des personnes âgées. Cela inclut la mise en place de services et d'infrastructures favorisant l'autonomie et la participation sociale des aînés. Ce concept a été initié par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et repose sur des critères spécifiques pour promouvoir un environnement favorable aux personnes âgées.



Recommandation 8 - Valoriser et soutenir les métiers du social, du médico-social et du sanitaire

Constats

« La première nécessité pour demain est d'assurer auprès des personnes fragilisées par le grand âge la présence suffisante de personnels qualifiés, [...] dans une relation d'accompagnement non seulement technique mais aussi humaine »¹⁶.

Selon France Stratégie¹⁷, « **les aides à domicile constitueront en 2030 le métier le plus en tension en Île-de-France** ». Or ces métiers, ainsi que tous ceux appartenant au domaine du social et du médico-social, sont aujourd'hui « peu attractifs : peu qualifiés avec une forte pénibilité, de faibles rémunérations et des trajectoires de carrière assez défavorables »¹⁸.

L'utilisation de la robotique et de l'intelligence artificielle dans le cadre du développement des services auprès des personnes vieillissantes va modifier en profondeur les métiers de proximité et leurs conditions d'exercice. Ils peuvent en effet participer fortement à l'amélioration de l'exercice des métiers de l'assistance aux personnes vieillissantes, par exemple en fluidifiant la communication entre le personnel et les soignants, en facilitant les tâches physiques (exosquelette, lits médicalisés, etc.).

Propositions

2030 :

*les aides à domicile
représenteront
le métier en
plus forte
tension.*

Le Ceser propose :

Diverses solutions innovantes ont été mises en place à l'étranger dont il est possible de s'inspirer comme :

- **L'organisation par le Conseil Régional d'Assises Régionales des métiers de l'humain rassemblant les différentes administrations et les acteurs de terrain pour dresser des états des lieux partagés avec consensus.** Cet événement, pourrait mettre en lumière les besoins à venir en termes d'établissements, de personnel et de formation afin de mener un plan opérationnel pluriannuel global centré sur les besoins des territoires.

¹⁶ Cf. rapport libault 2022

¹⁷ Quels métiers en 2030 ? France Stratégie / Dares, rapport du groupe « Prospective des métiers et qualifications », mars 2022.

¹⁸ « Vieillir, et alors ? Bâtir une société de la longévité », collection des cahiers de l'Institut Paris Région, n°182, janvier 2025.

- La mise en place d'une campagne de valorisation des métiers en :
 - communiquant sur les réalisations et succès obtenus par les salariés (portraits professionnels, initiatives locales, etc.),
 - faisant la promotion de ces métiers dans les lycées et au travers des actions d'information et d'orientation de l'agence Oriane,
 - facilitant les transferts de compétences entre les différents métiers notamment par la validation des acquis d'expérience,
 - encourageant les services civiques (SC2S par exemple).
- Favorisant la formation des personnels et la reconnaissance, y compris salariale, des qualifications acquises.
- La valorisation de la mixité au sein des métiers du lien.
- Le renforcement du soutien apporté aux personnels du social et du médico-social à travers un accès aux places de crèche, par une aide au logement, notamment dans les secteurs géographiques où le prix du foncier et la demande de services sont les plus élevés.

Recommandation 9 - Développer les formations du domaine du social, du médico-social et du sanitaire

Constats

« L'augmentation du temps de présence humaine au service des personnes vieillissantes, nécessaire tant au domicile que dans les établissements d'accueil spécifique, conduira à une forte augmentation (30% en 8 ans sur la base du Rapport LIBAULT, soit + 40 000 personnes pour la seule Île-de-France) des besoins en formations de professionnels travaillant dans le champ de la perte d'autonomie et de la dépendance.

Afin de développer l'attractivité des formations sanitaires et sociales, le Conseil Régional a augmenté le budget consacré à ce domaine de près de 50 % depuis 2016 et a lancé en 2024 une campagne de valorisation des formations sanitaires et sociales sur les réseaux sociaux, dans la presse ainsi que dans certains lieux comme les salles de sports, les pharmacies et les transports en commun. Il apporte par ailleurs des aides aux étudiants avec notamment l'octroi de près de 12 000 bourses et a prévu, dans le cadre du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales et médico-sociales (SRFSS) 2023-2028, l'installation d'un observatoire régional des formations et de l'emploi, une amélioration des solutions de restauration, une charte de l'encadrement concernant les stages, etc¹⁹.

¹⁹ https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/2023-08/SRFSS_2023_2028_Avril_2023.pdf

Des premiers résultats sont obtenus avec notamment le financement de 1 273 places supplémentaires en 1ère année de formation en soins infirmiers depuis 2020, soit une progression de plus de 30 % de la capacité régionale pour cette seule formation. Il n'en demeure pas moins qu'un véritable redimensionnement et une adaptation des formations restent à assurer et ce alors même que, entre 2015 et 2020, les effectifs en formation du secteur social ont diminué de 20% en 1ère année et que le nombre de diplômés a chuté de 32%²⁰.

Propositions

Comme déjà dans son rapport précédent de 2022 sur le thème de la vieillesse, **le Ceser rappelle la nécessité de prévoir un redimensionnement des actions de formation dans le domaine du social, du médico-social et du sanitaire**. Compte tenu des changements d'échelle nécessaires au niveau francilien et, a fortiori, au niveau national pour la réalisation de ces formations, le financement de ces dernières paraît pouvoir être difficilement à la seule charge des Conseils Régionaux actuellement confrontés à de fortes contraintes budgétaires. Par conséquent, le CESER suggère de chiffrer avec tous les acteurs concernés un plan d'actions afin de préparer la hausse des besoins à venir et leur financement.

Une attention particulière devra par ailleurs être portée pour que les formations intègrent :

- **La préparation à des métiers d'avenir** (comme Infirmier en Pratiques Avancées spécialisé -IPA- en gériatrie).
- **Des thèmes d'actualité en lien avec l'évolution des besoins du grand âge** (prévention, maltraitance, sport et coaching, nutrition, animation, enjeux de la vie intime et affective, littératie en santé, inégalités sociales et territoriales).
- **Les apports des nouvelles technologies** et les réponses spécifiques aux besoins des séniors.

+50%

d'augmentation
du budget de la
région depuis
2016, pour les
formations
sanitaires et
sociales

²⁰ https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/2023-08/SRFSS_2023_2028_Avril_2023.pdf



Recommandation 10 - Promouvoir une politique renouvelée de l'aide

Constats

900 000

aidants en
Île-de-France en 2022

En 2022, 900 000 aidants étaient présents en Île-de-France. Ces aidants jouent un rôle fondamental dans l'autonomie des séniors et leur rôle est amené à s'accentuer avec le vieillissement de la population. Bien que des progrès soient constatés dans la reconnaissance de leur rôle, l'appui qui leur est apporté reste encore insatisfaisant.

La Région Île-de-France reconnaît le statut d'aidant pour ses salariés, participe à des appels à projet soutenant des associations d'aidants²¹ et a porté l'organisation de colloques comme celui de 2019 sur les aidants salariés ou celui de 2024 sur les jeunes aidants²².

À noter une certaine diminution de la solidarité intergénérationnelle, conséquence de la fracture fréquente de la structure familiale et, au contraire, le maintien, voire l'accroissement d'une autre solidarité intragénérationnelle notamment de voisinage.

²¹ <https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/appel-projet-soutien-aux-aidants>

²² <https://jeunes-aidants.com/replay-du-3eme-colloque-sur-les-jeunes-aidants/>

Propositions

Le Ceser propose les initiatives suivantes en faveur des aidants :

- **Organiser un nouveau colloque sur les aidants** afin de mettre en lumière leurs difficultés, leurs besoins et contribuer à changer leur image, celle-ci étant particulièrement genrée. A cet égard, la Région pourrait dans sa communication valoriser le rôle de « l'homme en tant qu'aidant » pour que l'image de l'aidant puisse évoluer ;
- Initier des démarches pour que les aidants puissent **obtenir un statut officiel d'aidant** pour faciliter leur tâche s'ils ont un emploi ou sont eux-mêmes aidants en situation de handicap ; intégrer dans ces démarches les entreprises afin que celles-ci reconnaissent et accompagnent le rôle de l'aidant ;
- **Communiquer sur l'importance du lien familial, sur la responsabilité des familles pour entourer leurs séniors** ;
- Poursuivre le **déploiement de maisons de répit expérimentales** qui s'adresse à la dyade aidants-aidés comme celle qui doit s'ouvrir à Boulogne-Billancourt en 2026.



PARTIE

03.

03. Pour une meilleure cohérence territoriale et plus de solidarité

C'est dans les territoires socialement les plus modestes ou situés en grande couronne que le processus de vieillissement va le plus s'accentuer : les communes les plus fragiles socialement observeront en effet, dans les quinze prochaines années, un rythme de croissance trois fois plus rapide de la population âgée de « 65 ans et plus » par rapport à celui des communes les plus aisées. C'est donc sur ces territoires que l'impact du vieillissement de la population se fera le plus sentir.

Par ailleurs, il est à noter que les dispositions d'attributions de l'allocation personnalisée à l'Autonomie (APA²³) sont différentes selon les départements de la Région.

Au niveau départemental, **les Services Publics Départementaux de l'Autonomie (SPDA)**²⁴ doivent être généralisés en 2025 avec l'ambition de mettre fin aux difficultés trop souvent constatées par les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs aidants, dans la mise en œuvre effective de leurs droits.

Beaucoup reste cependant à faire en la matière alors même que les SPDA ne sont en place actuellement en test que dans le 78, le 92 et le 93.

²³ L'Allocation Personnalisée d'Autonomie est une mesure sociale en faveur des personnes âgées et dépendantes de plus de 60 ans. Elle est gérée et versée par les Départements

²⁴ Cf. renvoi n°1. Ces nouveaux organismes doivent apporter aux personnes confrontées à de perte d'autonomie la possibilité de bénéficier d'un guichet unique de consultation pour une réponse globale et coordonnée à leurs questions notamment sur l'adaptation de l'habitat, la santé ou l'accompagnement social.

Recommandation 11 - Coordonner les acteurs et optimiser les dispositifs pour réduire les inégalités de territoire

Constats

« **Le Conseil Régional Île-de-France intervient déjà pour réduire les inégalités de territoire** notamment dans le cadre :

- De son plan Impact 2028 ([lien](#)).
- Des contrats d'aménagement régionaux.

Des démarches sont lancées aussi au niveau de chaque département. (ex : création des Services Publics Départementaux de l'Autonomie – SPDA, rôle accru des Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie – CDCA, généralisation des INTER-CVS²⁵...) **mais sans coordination d'ensemble.**

Au-delà de la lutte contre la désertification médicale, le Conseil Régional entend poursuivre son action résolue en faveur d'une région solidaire et inclusive.

Propositions

Des
parcours
de
vieillesse
plus
simples

Actuellement, de nombreuses initiatives pour les séniors existent mais fonctionnent séparément sans organisation d'ensemble. **Un dialogue plus structuré entre départements, mairies, entreprises, associations, services de santé, établissements et séniors** pourrait contribuer à créer, avec un appui du Conseil Régional, des parcours de vieillesse plus simples et surtout plus égalitaires pour les personnes et leurs familles.

En matière de transport, le Conseil Régional pourrait ainsi poursuivre une approche de proximité, par territoire, plutôt que par ligne ou mode de transport.

²⁵ Les INTER-CVS permettent aux membres des Conseils de Vie Sociale (CVS) des Etablissements et Services sociaux et Médico-Sociaux (ESMS) d'un même Département de pouvoir échanger sur leurs difficultés et de partager des bonnes pratiques pour mieux assurer leur mission de faire entendre la voix des résidents et des salariés dans leur établissement

Pour une meilleure continuité territoriale du bien vieillir, **une meilleure protection des plus vulnérables, l'action de la Région** pourrait se traduire en outre par des propositions de participation à des projets tels que :

- Établir un diagnostic régional et des propositions concernant la répartition et l'adaptation des EHPAD en fonction des évolutions de populations dépendantes à venir afin d'assurer à celles-ci une place en établissement (cf. recommandation 5). Le Conseil Régional pourrait sur ce sujet initier un dialogue renforcé avec les Conseils Départementaux qui ont compétence en matière de construction et de fonctionnement des EHPAD, voire avec de nouveaux financeurs.
- Promouvoir le dispositif de l'Espace Parisien des Solidarités qui intervient sur les marchés découverts avec un stand pour aller à la rencontre des séniors dans tous les territoires « Séniors en plein air ». Ce dispositif vise à informer, orienter et proposer des animations aux séniors, directement sur l'espace public, notamment lors d'événements comme les marchés ou forums locaux.
- Militer, dans l'esprit du rapport Libault de 2022, pour une harmonisation des dispositions d'attribution de l'APA en Île-de-France en vue d'une meilleure continuité territoriale.

Recommandation 12 - Préserver les droits des séniors

Constats

Les séniors ont des droits et doivent participer à toutes les instances liées à leur cadre de vie avec voix décisionnelle. Les personnes en perte d'autonomie voire de dépendance doivent ainsi pouvoir participer au choix de leur lieu de vie, ne pas être considérées uniquement comme des personnes dépendantes mais comme des citoyens à part entière à intégrer dans la société de manière inclusive et avec solidarité.

Prendre en compte tous les besoins des personnes vieillissantes est par ailleurs une nécessité, comme par exemple ceux liés à la vie intime (cf. recommandation 9) ou de bénéficier d'un logement adapté (cf. recommandation 5).

S'agissant de la solidarité, le Conseil Régional d'Île-de-France a lancé le projet « Région solidaire » qui utilise tous les leviers d'action de la Région pour réduire les fractures sociales et territoriales. Certaines causes y sont privilégiées mais pas celles concernant les séniors en particulier.

Propositions

Le Ceser propose que le Conseil Régional :

- **Communique sur les droits des personnes vieillissantes** (non-discrimination, prise en charge adaptée, information, libre choix, consentement éclairé, participation aux décisions qui les concernent...), sans éluder les questions concernant le respect du droit à l'intimité, à la vie privée, la prévention de la maltraitance et en recherchant une réduction des inégalités au sein des territoires.
- **Encourage la représentation des séniors dans toutes les instances publiques**, institutionnelles ou associatives où leur voix doit être entendue pour défendre leurs droits (Conseils de la Vie sociale dans les Etablissements et Services Sociaux et Médicaux Sociaux, Commission des Usagers dans les hôpitaux, associations de consommateurs...).
- Organise, en sus d'actions nouvelles pour tous les séniors, des actions spécifiques concernant les personnes vieillissantes vulnérables, en précarité et celles en situation de handicap vieillissantes.

Conclusion

L'accroissement de la population âgée en Île-de-France va constituer un véritable défi. Il va en effet entraîner des répercussions fortes sur les différents domaines de la vie courante des franciliens et il risque d'accentuer les nombreuses inégalités sociales déjà existantes dans les territoires. Ce vieillissement sera nettement plus marqué en Grande couronne qu'à Paris.

Dans le présent avis, le Ceser a analysé sous divers angles les conséquences du vieillissement de la population en Île-de-France. Il a pu constater que le Conseil Régional réalise déjà beaucoup d'actions en faveur des séniors bien que cela ne fasse pas partie directement du domaine de ses compétences. Le Ceser se réjouit de cette volonté affichée mais regrette que cela n'apparaisse pas suffisamment dans la communication régionale aujourd'hui très orientée vers les jeunes et les entreprises.

« Les personnes âgées veulent être actrices de leur vie. » est une des réflexions centrales soulevées par les conseillers.

Le Ceser préconise en conséquence d'impliquer davantage la population des séniors d'Île-de-France dans la société en valorisant leur engagement citoyen et en améliorant leur accès à l'information et à la formation. L'âgisme constaté durant les années passées doit être combattu, et ce au bénéfice de tous.

De plus, le Ceser encourage le Conseil Régional à être plus proche des séniors franciliens en matière d'accessibilité, de mobilité, d'habitat, de prévention en santé, d'aide et de maintien du lien social, ce dernier point étant majeur dans le contexte d'isolement des personnes âgées tant en zone urbaine que rurale.

D'autre part, pour pouvoir répondre aux importants besoins de recrutement dans les années à venir, le Ceser rappelle la nécessité de redimensionner les actions de formation du domaine social, médico-social et sanitaire en Île-de-France. En effet, le vieillissement de la population francilienne engendrera dans ce secteur des demandes fortes qu'il est indispensable d'anticiper et qui pourront difficilement être à la seule charge de la Région. Par conséquent, le Ceser suggère de chiffrer avec tous les acteurs concernés un plan d'actions afin de préparer la hausse des besoins à venir et leur financement.

Ce redimensionnement des actions ne pourra pas être réalisé sans une valorisation accrue des métiers du soin et sans l'accompagnement des progrès techniques, du numérique et de la recherche. Ces derniers seront des éléments incontournables pour aider les professionnels et les personnes vieillissantes dans leur parcours.

Au regard de la possible évolution des compétences régionales, le Ceser préconise par ailleurs que la Région mène une coordination de l'ensemble des acteurs concernés en Île-de-France par la problématique du vieillissement de la population. Ce serait pour elle un nouveau champ d'actions propre à conduire à une meilleure cohérence territoriale.

Le Ceser propose donc une inclusion, une implication encore plus forte des personnes vieillissantes d'Île-de-France propre à préserver le bien-être et les droits de cette population mais aussi à projeter les franciliens dans leur ensemble dans une dynamique bénéfique à tous.

Cet avis a été adopté :

Suffrages exprimés : 153

Pour : 148

Contre : 0

Abstentions : 5

Ne prend pas part au vote : 0

Liste des membres de la Section prospective

Laurent Gautret
Président

François Charles
Rapporteur

Sophie Aguirre
Myriam Armengaud
Catherine Balazot
Gisèle Billard
Claire Dadou-Willmann
Marion Dauchot
Cédric Dawny
Bernard Devert
Thierry Duboc
Abdelaali El Badaoui
Jacques-Charles Fombonne
Morgane Gauquelin
Yolande Gournay
Isabelle Herbemont-Dupuy
Thierry Lamine
Annie Le Franc
Patricia Leger
Anne-Marie Masure
Suzanne Meslem
Valérie Noel
Marie-Christine Oghly
Clément Roll

Marie-José Rossi-Jaouen
Daniel Terra-Jorge Sean Vavasseur
Peggy Vicomte
Farzaneh Zia Fathy
Karen Ganilsy
Fouzia Zekri

Et au titre des personnalités extérieures :

Richard Messina
Jean-François Simonin
Olivier Las vergnas
Nageate Belahcen
Raphaëlle Chaygneaud-Dupuy

Chargé de mission : Paul Bostyn

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement les personnes qui, en partageant leur expertise, ont contribué à la réflexion du Ceser Île-de-France. *Les qualités et fonctions des personnes citées le sont au moment de leur audition par la commission.*

- **Gérond'If**

Isabelle Dufour, déléguée générale de Gérond'If ([lien](#))

- **Mairie de Versailles**

Corinne Bebin, Maire Adjoint déléguée à la Santé et au Handicap à la Mairie de Versailles

- **Institut Paris Région**

Hélène Joinet, Urbaniste de l’Institut Paris Région et co-rédactrice du livre « Vieillir et alors ? Bâtir une société de la longévité » ([lien](#)).

- **Agence Régionale de Santé**

Caroline Laborde, Socio-Epidémiologiste à l’Agence Régionale de Santé et co-rédactrice du livre « Vieillir et alors ? Bâtir une société de la longévité » ([lien](#)).

- **GENERACIO**

Elodie Llobet, directrice du cabinet d’études et de recherche ([lien](#)).

- **Conseil National auto-proclamé de la Vieillesse**

Véronique Fournier, vice-présidente du Conseil National auto-proclamé de la Vieillesse ([lien](#)).

- **Corerpa d’Île-de-France**

Olivier Calon, Président

- **Silver Valley**

Romain Ganneau – Directeur Général ([lien](#)).

.

Derniers rapports et avis du Ceser en lien avec le sujet :

- « La Silver Economie : une réponse aux enjeux du vieillissement du plus grand nombre dans une démarche solidaire » (2017), Commission Santé, handicap et solidarité
- Rapport « Transformer le regard de la société et le contenu des politiques publiques sur le vieillissement pour en faire une opportunité sociétale » (2021), Section prospective
- Avis relatif à la Formation, transition professionnelle, et entrepreneuriat : politiques publiques et activité professionnelle des séniors en Île-de-France (2023), Commission Emploi
- Avis-sur le Schéma Régional des Formations sanitaires et Sociales 2023 2028 (2024), Commission Santé, handicap et solidarité

Textes de loi relatifs au présent avis :

- Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement
- Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique
- Loi 3DS du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration
- Proposition de loi n°1061 visant à garantir le droit à vieillir dans la dignité et à préparer la société au vieillissement de sa population déposée le 4 avril 2023
- Loi du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien-vieillir et de l'autonomie.
- Loi du 9 avril 2024 visant à l'accélération et à la simplification de la rénovation de l'habitat dégradé et des grandes opérations d'aménagement
- Décret Publié le 10 janvier 2025 de la loi Bien Vieillir Tarif différencié de l'hébergement dans les EHPAD fixant un écart maximal de 35%.

Autres rapports en lien avec le sujet :

- Rapport du [Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge : Politique de l'autonomie, mobilités résidentielles et aménagement du territoire](#) (2021)
- Etude des [Petits frères des pauvres : isolement et solitude](#) (2021)
- Avis du [Conseil économique, social et environnemental : La prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement](#) (2023)
- Rapport du [Haut-Commissariat au Plan : Quand les babyboomers auront 85 ans - Projections pour une offre d'habitat adapté à l'horizon 2030-2050](#) (2023)
- Rapport du [Haut-Commissariat au Plan : Hébergement des séniors : quelles solutions face au vieillissement de la population ?](#) (2023)
- Rapport de Christine Pirès Beaune : [Garantir la prise en charge des personnes âgées en établissement, encadrer leur reste à charge](#) (2023)
- Rapport de la [Commission Sociale du Sénat : EHPAD, un modèle à reconstruire](#) (2024)
- Rapport de [l'Inspection générale des affaires sociales : Lieux de vie et accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie : les défis de la politique domiciliaire](#) (2024)
- Rapport de la [Délégation sénatoriale aux collectivités territoriales : le défi du vieillissement démographique et son impact sur les communes et intercommunalités](#) (2024)
- Livre de [l'Institut Paris Région « Vieillir et alors ? Bâtir une société de la longévité »](#) (2024)



Annexes

Annexes

Contributions des commissions du CESER à l'avis sur les conséquences du vieillissement de la population en Île-de-France :

1) Contribution de la Commission Culture et communication

Intégrer les enjeux intergénérationnels et favoriser la mobilité pour décloisonner les politiques publiques culturelles au service du « bien-vieillir »

Rapporteure désignée en commission : Cécile BACKÈS

Contribution adoptée par la commission réunie le 8 avril 2025

Le Ceser est saisi par la présidente de la Région « sur les conséquences du vieillissement de la population francilienne dans tous les domaines de la vie courante (mobilités, habitat et cadre de vie, espaces publics, prévention de la perte d'autonomie, lien social, accès à la santé, aux sports et aux loisirs...) », dans le cadre de la préparation des Assises régionales de la longévité, à l'été 2025. Le Bureau du Ceser a attribué la préparation du projet d'avis à la Section prospective, qui demande à chacune des commissions spécialisées « des propositions de solutions innovantes, concrètes et centrées sur l'Île-de-France dans son domaine d'expertise ».

En particulier, la Section interroge la commission Culture et communication sur deux points :

- *Quelles solutions concrètes peuvent être mises en place, au regard de votre domaine de compétence, afin d'améliorer et d'anticiper le bien vieillir francilien ?*
- *Quelles solutions futures pourraient être mises en avant par la Région afin de faciliter l'accès des personnes âgées à la culture et leur participation à celle-ci ? Et comment les inciter ?*

« Les personnes âgées veulent, comme tout un chacun, être actrices de leurs vies » : cette réflexion d'une conseillère de la commission Culture et communication nous invite, collectivement, à ne pas considérer ce public uniquement dans une logique servicielle, mais à mieux prendre en compte leurs pratiques culturelles et leurs aspirations pour nourrir de nouvelles propositions d'action publique qui répondent aux objectifs d'inclusion sociale, de bien-être et de santé physique et mentale des séniors.

Remarque liminaire sur la qualité des données disponibles pour appuyer la réflexion

Le phénomène global d'accroissement de la part des personnes âgées rapportée à la population globale masque des réalités diverses : les travaux de recherche neuroscientifique sur le déclin du développement cognitif²⁶ amènent, notamment, à distinguer une période où l'état de santé ne freine pas la mobilité, puis une période où les difficultés de santé surviennent et questionnent l'autonomie et la mobilité des personnes. Or, les statistiques ont tendance à ne pas prendre en compte ces étapes successives, la population senior étant souvent fondue dans une catégorie unique « 65 ans et + ». Ces éléments d'appui à la réflexion et à la décision mèriraient d'être affinés et documentés pour l'ensemble des politiques publiques concernées, pour formuler des propositions adaptées pour différentes tranches d'âges et situations.

Pour des politiques publiques décloisonnées et intergénérationnelles

Une approche intergénérationnelle, si elle est mieux connue et mieux valorisée par le soutien public apporté à des projets exemplaires, peut s'avérer pertinente et innovante en encourageant des initiatives culturelles porteuses de valeurs de transmission, de citoyenneté active, de protection mutuelle et de solidarité. Cela suppose **d'engager une réflexion qui décloisonne les composantes d'une politique culturelle** : les pratiques culturelles des habitants et les projets culturels portés par les acteurs publics et les structures culturelles.

- **Formuler une approche plus intergénérationnelle des modalités du déploiement de l'éducation artistique et culturelle (EAC) proposée aux enfants et aux jeunes.** Pour ce faire, un recensement des projets d'EAC organisés dans les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) incluant des enjeux transgénérationnels est un préalable, en collaboration avec les délégations académiques à la culture (DAAC) des académies de Paris-Créteil-Versailles.
- **S'appuyer sur le travail territorial des associations culturelles** implantées dans les territoires peu ou moins équipés en infrastructures culturelles, pour **promouvoir un bénévolat culturel basé sur la transmission intergénérationnelle** (NB : l'étude du

²⁶ [Vieillissement de la population : quelles adaptations des politiques culturelles pour toutes les générations ?](#), rapport de la session 2022-2023 du Cycle des hautes études de la culture consacrée aux « temps de la culture », 1^{er} février 2023.

ministère de la culture sur les associations culturelles²⁷ constate une surreprésentation des retraités et séniors dans la gouvernance de ces structures) et encourager la démultiplication de projets inclusifs, co-construits, associant des artistes et des citoyens/habitants de tous les âges.

► **Lutter contre le cloisonnement en matière d'immobilier** (multiplication des « résidences dédiées aux séniors »). Les projections de l’Institut Paris Région²⁸ dessinent des trajectoires de vieillissement différentes dans les territoires franciliens :

- D’ici 2035, Paris verra sa population légèrement diminuer, mais sa part âgée de 65 ans et plus augmenter.
- Les départements de la petite couronne contribueront pour deux tiers à la croissance démographique totale de la région d’ici 2035, mais pour seulement un tiers à celle de la population régionale supplémentaire âgée de 65 ans et plus.
- Les départements de la grande couronne vieilliront plus vite, puisqu’ils absorberont plus de la moitié de la population régionale de 65 ans et plus qui apparaîtra au fil du temps.

Pour éviter les phénomènes de relégation dans les territoires périphériques (due notamment à la baisse du pouvoir d’achat) et le risque d’un cloisonnement entre les générations, **encourager les initiatives nouvelles de projets hybrides qui conjuguent habitat étudiant et habitat senior, avec des espaces communs partagés** (temps de loisir, repas, espaces de pratiques culturelles et de loisirs).

► **Inclure une clause de « bonification »** dans les appels à projets culturels pour favoriser la diversité au sein des compagnies et promouvoir des représentations fortes et positives des personnes âgées dans la création artistique. Le secteur culturel n’est pas épargné par les réflexes « d’âgisme » (mécanismes de retrait et d’invisibilisation progressive des personnes âgées), qui participent aussi à entretenir les stéréotypes et préjugés sur le vieillissement. Âgisme et sexism se renforcent d’ailleurs dans un certain nombre de domaines – par exemple le cinéma et l’audiovisuel, domaines artistiques qui influent beaucoup sur nos représentations collectives.

Pour des politiques publiques qui encouragent la diffusion et l’itinérance culturelle

Selon les projections de l’Institut Paris Région³, près de 2,3 millions de Franciliens auront 65 ans et plus en 2035, représentant 18 % de la population régionale contre seulement un peu plus de 15 % en 2020. La composition de cette classe d’âge se modifierait d’ailleurs sensiblement : jusqu’ici minoritaires, les « 75 ans et plus » deviendraient majoritaires dans la fraction la plus âgée de la population. Les territoires de Paris, de la petite et de la grande couronne seront plus ou moins affectés, en proportion, par le vieillissement de la population (cf. ci-dessus : *Lutter contre le cloisonnement en matière d’immobilier*), ce qui pourrait conduire à renforcer des inégalités d’accès à la culture – et ce, alors que les pratiques culturelles

²⁷ [Les associations culturelles](#), ministère de la Culture, département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation, collection Culture Chiffres, octobre 2024.

²⁸ [L’Île-de-France au prisme du vieillissement](#), article extrait de « Vieillir, et alors ? Bâtir une société de la longévité », collection des cahiers de l’Institut Paris Région, n°182, janvier 2025.

des séniors sont déjà particulièrement influencées par le lieu de résidence (cf. annexe 1).

La commission Culture et communication recommande donc :

- de faciliter l'accès aux équipements et aux parcours culturels, pour favoriser des pratiques culturelles de proximité,
- de construire des politiques de diffusion culturelle orientées sur la mobilité des œuvres et des artistes, pour diversifier l'offre culturelle proposée aux séniors (toutes tranches d'âge confondues),

► Adapter les équipements et les parcours culturels

Pour les personnes âgées en situation de perte partielle de mobilité tout particulièrement, la fréquentation des lieux culturels est sous-tendue à **des enjeux d'aménagement, tant des équipements** (accessibilité des bâtiments, conditions d'accueil - par ex. assises), **que des parcours culturels** (présentation des œuvres - par ex. taille des cartels dans les musées, etc.).

Les grands opérateurs culturels ont fait des efforts importants en la matière, mais l'attention de la Région pourrait être attirée sur la mise en accessibilité systématique des lieux et équipements culturels de proximité, souvent à la charge des petites collectivités, dans le cadre de sa politique d'investissement culturel.

► Soutenir la diffusion et l'itinérance culturelle

Dans le domaine du spectacle vivant, de nombreuses propositions de format léger (musique, théâtre, danse, théâtre de rue) peuvent circuler aisément dans des salles peu équipées et dans des lieux non-dédiés : espace public, espaces naturels (parc et jardins), tiers-lieux, résidences accueillant des publics peu mobiles (notamment les EHPAD), structures de soins, nouveaux habitats partagés, établissements scolaires, etc.

L'itinérance peut notamment être encouragée via :

1. **Des aides à la diffusion aux équipes artistiques.** La commission renouvelle en particulier les propositions de l'avis adopté par le Ceser en 2019²⁹ dont l'incitation à l'engagement de diffusion pour toute subvention à la création d'un projet culturel, la mise en place d'une garantie financière ou l'instauration d'un bonus à la diffusion hors des lieux conventionnels. Une politique de soutien actif à la diffusion permet aussi de redéployer de l'emploi artistique, technique et administratif dans le secteur du spectacle vivant, particulièrement exposé aux conséquences des restrictions budgétaires actuelles.

Une autre manière de soutenir la diffusion est d'**encourager la demande par des dispositifs incitatifs auprès des structures d'accueil potentielles** (structures de soins par exemple). Par exemple : la Région Île-de-France a accompagné l'émergence de nombreux tiers-lieux sur le territoire, dans le cadre de la politique régionale de soutien aux dispositifs d'urbanisme transitoire, dans un contexte de développement massif du télétravail. **La Région pourrait mettre à profit le maillage des tiers-lieux**

²⁹ Avis du Ceser Île-de-France n°2019-03 : [Les aides à la diffusion et les conditions d'une itinérance réussie](#), adopté le 14 mars 2019 (rapporteure : Véronique BENSAID-COHEN).

franciliens qu'elle a aidé à structurer, leur capacité d'innovation sociale et leur nature hybride, pour favoriser leur utilisation comme des espaces de transmission culturelle de proximité³⁰.

2. **La mise à disposition des compagnies d'un parc de matériel scénique et/ou d'une structure mobile** (comme le propose la Région Grand-Est par exemple) pour faciliter les représentations hors des lieux culturels « classiques ».
3. **Des dispositifs culturels mobiles**, comme les « *Ideas Box* », médiathèques en kit imaginées par l'association Bibliothèques sans Frontières et expérimentées à Amiens, Marseille, Narbonne ou Montpellier, ou l'exemple francilien du *Bibliobus* mis en place par la mairie de Bobigny (Seine-Saint-Denis).

► Développer une politique de résidences d'artistes dans les résidences senior

De nombreuses études démontrent que les interventions culturelles et artistiques renforcent les compétences psycho-sociales et favorisent une bonne santé mentale, notamment dans des lieux accueillant des publics peu mobiles (milieux de soins, EHPAD).

En Île-de-France, l'appel à projets annuel « Culture & Santé » animé par l'Agence régionale de santé (ARS) et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), encourage financièrement les établissements relevant de la compétence du ministère de la Santé à accueillir des projets conçus en collaboration entre les résidents, le personnel soignant et des artistes. La commission renouvelle la recommandation³¹ adressée dès 2013 par le Ceser au Conseil Régional d'Île-de-France de soutenir cette dynamique en soutenant le processus d'installation des animations artistiques dans les lieux de soins.

Favoriser, accompagner et reconnaître la production artistique des personnes âgées :

« **Les blés d'or** », un EHPAD devenu centre d'art contemporain

« *LBO est un Centre d'Art situé dans un Ehpad, à moins que ce ne soit l'inverse.* »

Le motif poursuivi par les artistes et les personnels soignants est de modifier le regard porté sur les établissements de fin de vie – tout en réinventant les limites et la définition d'un espace artistique selon un modèle de création partagé qui met en dialogue résidents, artistes et soignants.

Le Centre d'Art a été inauguré le 24 juin 2022, dans les bâtiments de l'Ehpad construits en 1989. Le projet, porté par Malraux scène nationale Chambéry Savoie et l'Ehpad des Blés d'Or, a été conçu par Mohamed El Khatib & Valérie Mréjen avec les résidents et toute l'équipe de l'établissement. Initié dans le cadre du plan France Relance, il bénéficie de l'aide de l'ARS, de la DRAC et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que de la conférence des financeurs de la prévention de la perte

³⁰ Cf. les propositions du Ceser exprimées dans le rapport et l'avis n°2023-06 : *Culture dans les tiers-lieux en Île-de-France : état des lieux, enjeux et perspectives*, adopté le 19 avril 2023 (rapporteur : Karen GANILSY).

³¹ Rapport et avis du Ceser Île-de-France n°2013-16 : *Art et santé : les animations artistiques en milieu de soins en Île-de-France*, adopté le 17 septembre 2013 (rapporteur : Guy ATLAN).

d'autonomie du département de Savoie. Il a reçu le prix 2022 de la Fondation « La France s'engage ».

Site Internet : <https://www.ehpad-lesblesdor.fr>

► Développer la médiation culturelle

Cette orientation demande d'agir sur **le contenu de la formation, initiale ou continue, tant des médiateurs culturels** (connaissance des personnes âgées, des différentes étapes du vieillissement et de leur impact sur les capacités cognitives) **que des personnels soignants, par exemple** (développer les compétences interculturelles des professionnels de santé, dont ceux issus des Instituts de formation en soins infirmiers).

► S'appuyer sur les dispositifs de mobilité pour élargir l'accès aux lieux culturels

L'adaptation des politiques publiques culturelles au vieillissement interroge aussi les politiques de soutien à la mobilité et de développement touristique. La Région Île-de-France, via Île-de-France Mobilités (IDFM), a mis en place des [« Avantages Culture » pour les abonnés du pass Navigo](#), qui sont aussi inclus dans le tarif [Navigo Senior](#) réservé aux « 62 ans et + » sans activité professionnelle. Ils se traduisent par des réductions pour des entrées dans des monuments, des cinémas, des salles de spectacles... **Ces avantages mériraient d'être mieux connus et pourraient faire l'objet, par exemple, d'une communication plus ciblée** pour encourager l'accès des séniors aux lieux culturels.

Aux côtés de la Région, départements et communes (via les CCAS), soutiennent la mobilité des séniors et retraités qui disposent de faibles ressources. **Or, les projections de l'Institut Paris Région³² nous apprennent que c'est dans les territoires socialement les plus modestes que le processus de vieillissement va le plus s'accentuer** : les communes les plus fragiles socialement, qui portent déjà un volume de dépenses sociales important, observeront dans les quinze prochaines années un rythme de croissance trois fois plus rapide de la population âgée de « 65 ans et plus » par rapport à celui des communes les plus aisées. Aussi la commission propose-t-elle d'**attirer l'attention de la Région, en tant qu'autorité organisatrice des transports et de la mobilité, sur les conséquences potentielles de ces projections pour les finances du bloc local, et à chercher à en mesurer l'impact dans le cadre du déploiement de la nouvelle politique tarifaire** mise en place par IDFM au 1^{er} janvier 2025.

En synthèse, la commission Culture et communication propose les recommandations suivantes :

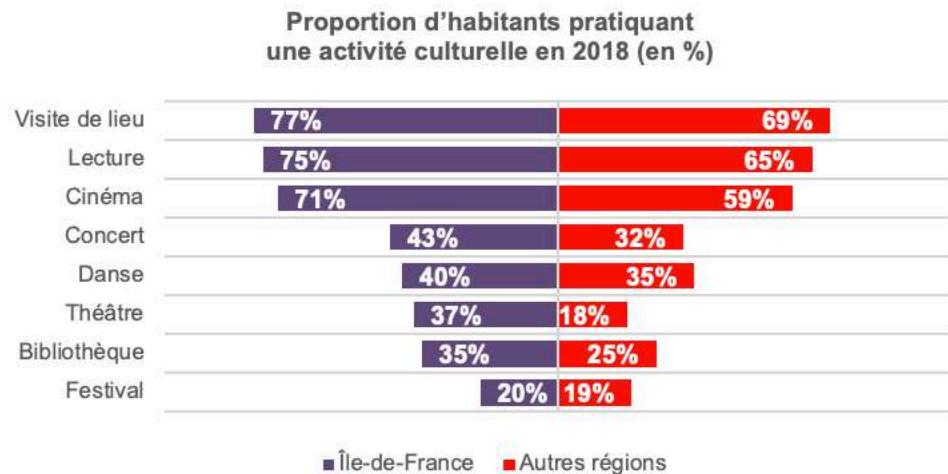
- Mieux distinguer les différentes étapes du vieillissement dans les études et statistiques publiques, notamment concernant les pratiques culturelles et les enjeux de mobilité des personnes et des publics culturels, pour mieux documenter l'action publique.

³² [L'Île-de-France au prisme du vieillissement](#), article extrait de « Vieillir, et alors ? Bâtir une société de la longévité », collection des cahiers de l'Institut Paris Région, n°182, janvier 2025.

- Privilégier une approche intergénérationnelle des politiques culturelles, plutôt que des politiques culturelles adaptées au public senior.
- Identifier précisément les projets d'éducation artistique et culturels porteurs d'enjeux transgénérationnels (portés par l'Éducation nationale, les acteurs culturels et le secteur associatif) déjà existants, pour mieux promouvoir les initiatives nouvelles.
- S'appuyer sur le secteur associatif pour faire éclore des projets culturels intergénérationnels et inclusifs, en priorité dans des territoires peu équipés en infrastructures culturelles.
- Encourager les solutions de logement hybrides qui conjuguent habitat étudiant/jeunes actifs et habitat senior, avec des espaces communs favorisant des pratiques culturelles partagées, pour lutter contre le cloisonnement des générations.
- Inclure une clause de « bonification » dans les appels à projets culturels pour favoriser la diversité au sein des compagnies et promouvoir des représentations fortes et positives des personnes âgées dans la création artistique.
- Construire des politiques de diffusion culturelle encourageant la mobilité des œuvres, des artistes et des publics, pour diversifier l'offre culturelle proposée aux séniors (toutes tranches d'âge confondues) :
 - engagement de diffusion pour toute subvention à la création d'un projet culturel,
 - mise en place d'une garantie financière ou instauration d'un bonus à la diffusion hors des lieux conventionnels pour les compagnies artistiques,
 - mise à disposition des compagnies artistiques d'un parc de matériel scénique et/ou d'une structure mobile,
 - investissements dans des dispositifs culturels mobiles.
- Renforcer l'accessibilité des équipements culturels de proximité et soutenir l'adaptation des parcours culturels aux personnes âgées, pour soutenir des pratiques culturelles de proximité.
- Développer la médiation culturelle en direction des publics séniors, notamment par le levier de la formation (initiale et continue) des médiateurs culturels et des personnels soignants.
- Soutenir le processus d'installation des animations artistiques (par ex. résidences d'artistes) dans les résidences séniors et les lieux de soins.
- Renforcer les dispositifs associant mobilité, culture et développement touristique pour élargir l'accès des séniors aux lieux culturels ; en particulier, développer une communication plus ciblée pour mieux faire connaître les « Avantages culture » du Pass Navigo Senior.

Annexe 1 : l'influence de l'âge et du lieu de résidence sur les pratiques culturelles des séniors franciliens

Le nombre important d'équipements culturels en Île-de-France (près de 6 400³³) offre à ses habitants un large éventail de pratiques culturelles³⁴, qui se traduit par des niveaux de fréquentation accrus par rapport aux autres régions de France métropolitaine³⁵ – non seulement à Paris qui bénéficie d'une grande concentration d'équipements, mais aussi en petite et en grande couronne.



Les pratiques culturelles des Franciliens sont influencées par le sexe et la catégorie socioprofessionnelle, mais aussi par l'âge et le lieu de résidence, qui impactent tant la fréquence de la consommation artistique et culturelle, que le type d'activité pratiquée³⁶.

Ainsi, la fréquentation des cinémas décroît progressivement, de 90 % pour les jeunes âgés de 15 à 29 ans à 55 % pour les personnes de 60 ans ou plus. La fréquentation des bibliothèques s'affaiblit également, de 46 % à 26 % ; en revanche, la lecture se maintient : près de 75 % des Franciliens lisent tout au long de leur vie.

Près de 80 % des Franciliens âgés de moins de 60 ans effectuent une visite au moins une fois par an (musée, exposition ou monument historique) alors que, après 60 ans, ils ne sont plus que 63 %. À Paris et en petite couronne, cette pratique est privilégiée par les plus jeunes qui sont les plus enclines à fréquenter des lieux de visite (respectivement 89 % et 87 %). Cette pratique diminue fortement avec l'âge pour les Parisiens (67 % entre 50 et 59 ans), plus modérément pour les habitants de petite couronne (80 %). À partir de 60 ans,

³³ [Atlas Culture des territoires](#), ministère de la Culture, mis à jour le 2 mars 2023, consulté le 10 février 2025.

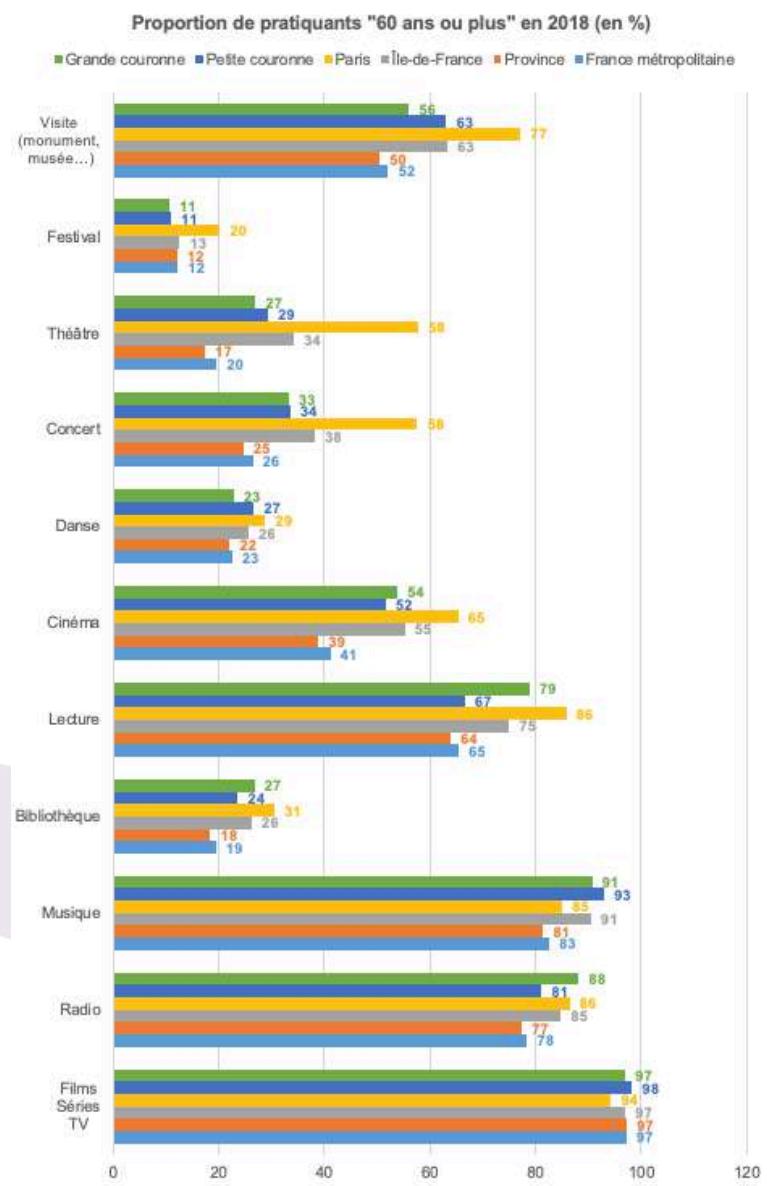
³⁴ Les « pratiques culturelles » telles que définies par le ministère de la Culture sont regroupées en sept grandes thématiques : cinéma-danse-théâtre-festival ; musées-patrimoine-expositions ; jeux vidéo ; films-séries-émissions télévisées ; information ; écoute de musique et émissions radio ; lecture publique et privée (bibliothèque et librairie).

³⁵ Enquête [Pratiques culturelles](#), ministère de la Culture, département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation, 2018.

³⁶ [Pratiques culturelles : l'Île-de-France, sur le devant de la scène](#), Insee Analyses Île-de-France, n°192, Insee, décembre 2024.

la propension à effectuer des visites diminue encore en petite couronne (63 %) tandis qu'elle remonte singulièrement à Paris (77 %). En grande couronne, elle est maximale entre 30 et 59 ans (83 % ou plus), mais diminue ensuite (56 % pour les séniors).

La fréquentation des théâtres « tout au long de la vie » diffère aussi selon que l'on habite Paris, en petite ou en grande couronne. Les pratiques géographiques sont contrastées avant 40 ans et après 60 ans, mais tendent néanmoins à se rejoindre entre ces deux âges. À Paris, la part de spectateurs se rendant au théâtre diminue, de 70 % pour les 15-29 ans à 38 % pour les 40-49 ans, alors qu'elle augmente de 30 % à 37 % en petite couronne et se maintient autour de 30 % en grande couronne. Cette pratique culturelle remonte ensuite nettement pour les séniors parisiens (58 %). En revanche, en petite comme en grande couronne, la fréquentation des théâtres chute après 60 ans (respectivement 29 % et 27 %).



Annexe 2 : bibliographie

- Rapport et avis du Ceser Île-de-France n°2013-16 : [Art et santé : les animations artistiques en milieu de soins en Île-de-France](#), adopté le 17 septembre 2013 (rapporteur : Guy ATLAN).
- Rapport et avis du Ceser Île-de-France n°2017-21 : [La Silver économie : une réponse aux enjeux du vieillissement du plus grand nombre dans une démarche solidaire](#), adopté le 13 décembre 2017 (rapporteurs : Alain LECERF, Valérie MÜLLER).
- Enquête [Pratiques culturelles](#), ministère de la Culture, département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation, 2018.
- Avis du Ceser Île-de-France n°2019-03 : [Les aides à la diffusion et les conditions d'une itinérance réussie](#), adopté le 14 mars 2019 (rapporteure : Véronique BENSAID-COHEN).
- [Vieillissement de la population : quelles adaptations des politiques culturelles pour toutes les générations ?](#), rapport de la session 2022-2023 du Cycle des hautes études de la culture consacrée aux « temps de la culture », 1er février 2023.
- Rapport et avis du Ceser Île-de-France n°2023-06 : [Culture dans les tiers-lieux en Île-de-France : état des lieux, enjeux et perspectives](#), adopté le 19 avril 2023 (rapporteure : Karen GANILSY).
- [Atlas Culture des territoires](#), ministère de la Culture, mis à jour le 2 mars 2023, consulté le 10 février 2025.
- [Pratiques culturelles : l'Île-de-France, sur le devant de la scène](#), Insee Analyses Île-de-France, n°192, Insee, décembre 2024.
- [Appel à projets 2025 « Culture et santé en Île-de-France »](#) DRAC / ARS Île-de-France.

2) Contribution de la Commission Transports et mobilités

Saisine du Ceser sur les conséquences du vieillissement de la population francilienne

Préambule

Dans la perspective des Assises de la longévité que la Région IDF a prévu d'organiser en septembre 2025, le Ceser est invité à faire à la Présidente de Région des propositions concernant la question du vieillissement et de la mobilité.

La commission Transports et mobilités prend note que l'enquête publique sur le PDMIF 2030 s'est tenue tout au long du mois de mars 2025, période au cours de laquelle les usagers et les acteurs franciliens pouvaient faire part de leurs remarques sur le projet, notamment sur l'annexe 3 qui porte sur l'accessibilité des transports.

Pour la commission Transports et mobilités l'articulation du « bien vieillir » et des mobilités doit s'entendre de façon large, depuis la question de savoir comment sortir du domicile à la circulation dans l'espace public et à l'utilisation des transports en commun et, au-delà, des différentes solutions alternatives de mobilités ;

Le Ceser rappelle que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances a posé l'exigence de la prise en compte de la continuité de la chaîne des déplacements : bâtiments, voirie, espaces publics, transports, ces derniers faisant l'objet d'une attention particulière avec l'obligation de planifier et d'assurer la mise en accessibilité de la totalité des services de transports, actuellement dans le cadre des schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée (SDA Ad'AP) ;

Recommandations

- 1- Faire mieux entendre les besoins spécifiques des personnes âgées dans les projets comme dans le service rendu, ceci au bénéfice à tous**
 - Mettre en place une commission régionale d'accessibilité**, comportant une représentation des personnes âgées, qui aura pour objet d'établir et de suivre la déclinaison des documents stratégiques (SDRIF-E, PDMIF...) et la mise en œuvre des opérations ;
 - Confier à IDFM une coordination de la question de la mobilité des séniors dans les transports en commun franciliens** ; la pluralité des opérateurs rend aujourd'hui nécessaire un changement d'échelle et une coordination régionale ;

- **Consulter systématiquement les usagers séniors en amont des projets** ; une consultation systématique des séniors en amont des projets, via les concertations spécifiques ou tout moyen associant les représentants de ces usagers, est nécessaire ; cette consultation peut être effectuée par exemple par les commissions communales d'accessibilité ;
- **Assurer le suivi des préconisations et des actions** ; dans le cadre de la coordination globale, un suivi des préconisations et des actions mises en œuvre doit être réalisé à une échelle suffisamment large ;

2 - Agir sur les infrastructures

- **Poursuivre les efforts d'investissements en matière d'accessibilité globale, au bénéfice des séniors** ; les investissements financiers nécessaires sont considérables ; le programme de mise en accessibilité des transports en commun franciliens doit être poursuivi, de façon progressive et échelonnée, en prenant en compte les besoins des séniors ; une politique de maintenance préventive doit permettre d'assurer une meilleure disponibilité des équipements mécaniques ;
- **Poursuivre une approche par territoire et assurer un équilibre territorial de l'offre de services sur le territoire régional** ; une approche de proximité, par territoire, plutôt que par ligne ou mode de transport doit être proposée, même si dans la pratique les approches sont complémentaires ; une attention doit être portée à tous les lieux de vie, Paris, petite couronne et grande couronne ;
- **Repenser la signalétique en gare, en l'adaptant aux séniors** avec davantage de pictogrammes par exemple ; **ajouter des assises** dans les espaces de transports et les espaces publics, **augmenter la mécanisation** dès que possible ; **développer un système d'alerte sur l'état des escaliers mécaniques et des ascenseurs de mes trajets préférés** ; par des travaux urbains **rendre les arrêts et les stations compatibles avec le matériel roulant à plancher bas** ;

3 - Agir sur la production d'un service de qualité et de proximité, nécessaire afin de réduire l'anxiété et l'incertitude et de conforter les séniors au long de leur trajet

- **S'assurer d'une présence humaine formée et visible en gare et dans les réseaux de transports en commun, avec une possibilité d'alerter et de réagir rapidement sur une situation donnée** ; une présence humaine, formée, visible, disponible au bon endroit et au bon moment, doit être assurée et pouvoir intervenir rapidement en cas de besoin, par exemple au pied d'un escalier roulant en panne ; il s'agit de mieux répondre aux besoins et d'améliorer la réactivité en cas de situation d'urgence ;
- **Permettre l'accompagnement par les agents au sein des structures et « hors structures »** par exemple pour faciliter une correspondance, par exemple amener à l'arrêt de bus depuis la station de métro ou pour le PAM permettre l'accompagnement depuis ou vers la porte d'entrée ;
- **Améliorer la qualité du service rendu par le PAM et le TAD** qui sont des solutions de mobilité adaptées aux séniors ; la régionalisation du PAM est en

- cours de déploiement ; les efforts d'amélioration de la qualité du service et de son harmonisation doivent être poursuivis ; le transport à la demande (TAD) doit être développé, particulièrement en zone rurale et avec une possibilité de réserver par téléphone ;
- Une attention particulière doit être portée à l'information délivrée en gares ou dans des lieux privilégiés comme le nouveau service public de l'autonomie ; il est préconisé **d'assurer une meilleure « interconnexion » des informations sur les solutions existantes et in fine une meilleure information des usagers** ; les informations doivent être disponibles rapidement en mode « multimodal » et « interconnecté », pour les personnes concernées, les professionnels des opérateurs de transports et des gares, les aidants ;

4 - Concernant l'espace public, la circulation des personnes âgées y est devenue dangereuse du fait de nombreuses incivilités ou infractions au code de la route

- Il est proposé la clarification de certaines dispositions concernant les vélos, par exemple le triangle vélo (cédez-le-passage cycliste) ; l'immatriculation des vélos et trottinettes afin de permettre leur verbalisation ; la réalisation d'une campagne de communication spécifique ;

Conclusion

Attachée à un cadre inclusif adapté aux séniors, la commission souligne l'importance de la notion « d'accessibilité universelle » permettant le plein accès aux biens et services à tous et impliquant toutes les limitations liées à la vieillesse et aux autres pertes d'autonomie ;

Les démarches inclusives concernant les transports doivent être envisagées quel que soit le lieu de vie ; à cet égard, les processus et labels tels que les « quartiers d'accessibilité augmentée » (QAA), ou le label « Ville amie des aînés » sont intéressants.

3) Contribution de la Commission Santé, handicap et solidarité

Saisine du Ceser sur les conséquences du vieillissement de la population francilienne

En liminaire, il est rappelé que de nombreuses propositions ont déjà été faites par le CESER concernant la santé des personnes vieillissantes (autonomes, en perte d'autonomie voire dépendantes), notamment dans les rapports « La Silver Economie : une réponse aux enjeux du vieillissement du plus grand nombre dans une démarche solidaire » (2017) et « Transformer le regard de la société et le contenu des politiques publiques sur le vieillissement pour en faire une opportunité sociétale » (2021). Enfin, la commission habitat, cadre de vie et politique de la ville a remis un rapport et avis suite à une saisine de l'exécutif sur « L'habitat du futur » (2017) et une approche particulière relative aux personnes vieillissantes.

Ne voulant pas rester uniquement dans le cadre proposé par la Section prospective par ses questions transmises à la CSHS, cette dernière a tenu à élargir ses propositions et remarques sur des sujets particuliers comme l'équité, les droits des personnes vieillissantes, la formation des personnels des secteurs social, médico-social et sanitaire, ainsi que d'autres problématiques qu'il a paru bon de mettre en exergue car impactant la santé des personnes concernées, les domaines de la solidarité et du handicap.

I. REPONSES AUX QUESTIONS DE LA SECTION

A - Quelles solutions concrètes peuvent être mises en place, au regard de votre domaine de compétence, afin d'améliorer et d'anticiper le bien-vieillir francilien ?

1 - La prévention paraît être le premier élément indispensable en la matière.

Celle-ci passe d'abord par l'accès à la médecine de ville et à la para-médecine mais force est de constater qu'il y a actuellement une grande difficulté à trouver des médecins traitants, d'obtenir des visites à domicile. Il en est de même pour les gériatres de ville. Tout ce que pourra réaliser la Région pour lutter contre les déserts médicaux (soutien à l'installation des médecins, financement des centres de santé, coordinations médico-sociales gériatrique territoriales, CPTS, CCAS, maisons de santé pluriprofessionnelles...) ira donc dans le bon sens pour aider les personnes concernées à bien vieillir.

Elle peut commencer de fait très tôt, dans l'entreprise, voire dès le lycée. A ce titre, un care-management doit être développé par la préparation à la retraite, l'adaptation des postes de travail, l'organisation de bilans de santé généralisés

dès 50 ans, la promotion de ce qui existe déjà sur ce point par la sécurité sociale, la sensibilisation des séniors à s'impliquer eux même dans le suivi de leur parcours de santé.

2 - Les actions en vue de développer le lien social, l'activité des séniors et les services qui peuvent leur être offerts constituent une deuxième voie que la région pourrait suivre par :

- La création de Maisons Séniors pour la santé et le sport, de tiers lieux pour séniors, de Cafés-rencontres solidaires : Espaces de convivialité locaux gérés par des bénévoles où les séniors peuvent échanger et trouver du soutien (ateliers bien-être, discussions),
- Une généralisation de la mise en place des maisons de service public,
- L'amélioration des conditions de travail (aménagements de postes, temps partiel...) pour les séniors souhaitant poursuivre une carrière,
- L'élaboration d'un répertoire des activités/engagements/aides possibles pour les personnes âgées au sein de leur territoire en complément du site numérique régional « Mieux vieillir en IDF »,
- Des actions ciblées en vue de faciliter les démarches administratives et de santé, à assurer un accompagnement de l'utilisation du numérique
- Des incitations à développer la présence et l'accueil d'animaux de compagnie.

A noter également le développement – à encadrer – de l'IA au service de la santé, de l'autonomie et la nécessité d'accompagner et d'encourager les personnes vieillissantes dans l'emploi du numérique.

Enfin, la Région pourrait favoriser l'émergence de nouveaux métiers de services pour les Séniors comme sécurisants de domiciles, coordinateur, travailleur social/médiateur informateur référent auprès des familles, accompagnateurs pour faciliter la mobilité, Coach sportif à domicile ou mobile, diététiciens, animateurs d'ateliers d'écriture, psychologues infirmiers et médecins spécialisés en gériatrie, kinésithérapie gériatrique, professionnels en Activité Physique Adaptée ...

3 - Un habitat à domicile et un mode de vie adaptés sont une troisième nécessité

(Cf. rapport et avis sur l'habitat du futur)

Dans un rôle d'accompagnement et d'impulsion, la Région pourrait, pour contribuer au maintien de la bonne santé des personnes vieillissantes par des actions telles que :

- Soutenir les projets "Partages et Partenariat" avec l'habitat partagé, les colocations et les services associés nécessaires (hébergement spécifique, maisons de la solidarité ou services publics ...),
- Participer à l'accessibilité des fauteuils roulants dans les logements, à la prévention des chutes (ouverture de portes plus grandes, éclairage suffisant, travaux pour sécuriser la salle de bain et les escaliers...), à l'aménagement de l'espace public (entretien des trottoirs, enlèvement des racines apparentes, pavés antidérapants, augmentation du nombre de bancs ...)

- Aider à la mobilité des séniors, pour contribuer à que ces derniers puissent avoir une vie « choisie » par une adaptation du service PAM, une signalétique adaptée, des horaires aménagés en journée,
- Promouvoir le bien-manger, en lien avec l'activité sportive,
- Favoriser les circuits courts et les commerces adaptés comme les marchés locaux, les services de livraison solidaires pour les personnes âgées à mobilité réduite.

B - Quelles méthodes inventives peuvent être portées par la région afin d'améliorer la solidarité entre les personnes âgées et les jeunes ?

Il existe déjà, dans les secteurs universitaires, des contrats de location qui permettent à des personnes vieillissantes d'accueillir des étudiants, ce qui conduit pour la personne vieillissante à bénéficier, outre d'un loyer, d'une présence, des services...

Pour aller plus loin, la région pourrait : (Rapport et avis sur la silver économie)

- Permettre des partages de restauration entre personnes vieillissantes et élèves dans les cantines de lycées
- Soutenir l'aide que les jeunes peuvent apporter aux personnes vieillissantes pour qu'elles s'adaptent aux nouveaux moyens robotiques ou à l'IA
- La création d'application de mise en réseau intergénérationnelle comme Rencontres & Partages, connectant jeunes et séniors pour des moments de partage (cuisine, balades, apprentissage du numérique).

C - Comment accroître la prévention de la perte d'autonomie voire la dépendance ?

La prévention de la perte d'autonomie voire la dépendance va de pair avec la prévention du bien vieillir traitée ci-avant. A noter cependant que la Région pourrait aussi promouvoir dans toute l'Île-de-France l'utilisation des nouveaux services de prévention, d'information et de suivi de santé qui sont en cours de mise en place : ICOPE, le SPDA, les CRT.

D - Comment la télémédecine peut-elle être plus adaptée aux personnes vieillissantes (Rapport silver économie)

La Région peut aider pour développer la recherche en vue d'aller vers une télémédecine plus adaptée (exemple pour la prise de médicaments...) mais celle-ci ne peut pas remplacer l'humain, les aidants et soignants. Elle doit donc continuer voire accroître son action pour la résorption des déserts médicaux.

II. AUTRES THEMES EVOQUES

A- Equité, droit des personnes âgées

Les membres de la CSHS ont souligné :

- Le coût particulièrement élevé du foncier en Île-de-France qui renchérit l'habitat et rend plus difficile l'implantation des établissements sanitaires et sociaux. Dans ce contexte, la Région a un rôle nécessaire pour contribuer à l'amélioration de la répartition géographique de l'offre de soins, des EHPAD, des personnels sur le territoire francilien. Elle doit donc promouvoir une approche par territoire, être le garant de la continuité territoriale du bien vieillir, affirmer un rôle d'assembleur dans un tissu local divers, protéger les plus vulnérables, favoriser une éthique bienveillante et discutée
- La problématique des EHPAD confrontés à un manque de moyens humains, (Attractivité des métiers) à des déficits financiers importants pour certains, à une répartition différente par rapport aux autres régions avec une part majoritaire d'établissements privés peu ouverts à l'accueil des résidents susceptibles de bénéficier de l'ASH, à un modèle à revoir (cf. supra § 2-C) et pas encore prêt à faire face à accroissement inéluctable du nombre de résidents à accueillir, sauf à laisser développer un système très inégalitaire favorisant la population la plus aisée
- L'importance de la possibilité pour les personnes vieillissantes de pouvoir choisir entre le maintien à domicile et le passage en établissement spécifique (résidence autonomie, résidence avec services ; EHPAD...). A cet égard, les avancées des progrès techniques et du numérique sont fondamentaux pour mieux aider les professionnels et les personnes vieillissantes dans leur parcours, sous réserve que les nouveaux instruments à utiliser ne laissent pas trop de restes à charge et créer ainsi une fracture sociale ;
- La nécessité de respecter les droits des personnes vieillissantes (non-discrimination, prise en charge adaptée, information, libre choix, consentement éclairé, participation aux décisions qui les concernent, rôle actif au sein des CVS...), sans rupture avec leurs liens familiaux et amicaux et sans éluder les questions concernant la fin de vie, la problématique de leur vie sexuelle
- L'importance de ne pas abandonner les plus fragiles, en particulier les personnes vieillissantes vulnérables, en précarité et celles en situation de handicap vieillissantes, ces dernières ayant des besoins spécifiques notamment en matière d'adaptation des logements
- La nécessité de rendre plus lisibles les documents d'accueil, du respect de l'humain avec les nouvelles technologies, d'aider à la représentation juridique des personnes vieillissantes qui risque de poser de plus en plus de difficultés compte tenu du relâchement des liens familiaux pouvant réduire les possibilités d'habilitations familiales

B- La formation des professionnels du social, médico-social et sanitaire (Cf. rapport et avis de la commission sur les formations des secteurs social, médico-social et sanitaire)

La Région a proposé dans son Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) d'avril 2023 d'installer un observatoire régional des formations et de l'emploi du secteur sanitaire et social pour centraliser et traiter les données existantes et mener des études.

La CSHS, compte tenu des difficultés déjà constatées pour former les personnels actuels du social, du médico-social et sanitaire et des besoins très importants attendus à l'avenir avec une population des plus de 85 ans qui va doubler d'ici 2040, propose d'aller plus loin en la matière. Elle pourrait ainsi organiser des Assises régionales des métiers de l'humain rassemblant les différents services de l'État, la Région, les Départements et les acteurs de terrain pour dresser des états des lieux partagés avec consensus. Réalisés à l'échelle du bassin de vie, ceux-ci pourront mettre en lumière les besoins à l'horizon 2030 en termes d'établissements et de services, de besoins de recrutements et surtout de formations pour mettre en œuvre un plan opérationnel pluriannuel, global et territorialisé basé sur les besoins quantitatifs, mais également qualitatifs pour investir rapidement dans des formations spécifiques ou complémentaires à d'autre déjà existantes concernant par exemple :

- Soins et coaching. Développement de l'"Aller-vers, innovations à mettre en œuvre pour la sécurité physique et psychique, animation pour les résidents dans les ESSMS,
- Aides possibles aux personnes, aux personnes âgées et aux aidants avec les nouvelles technologies et robotiques,
- Aspects de maltraitance, comportementaux,
- Sensibilisation aux aspects de la vie intime, affective,
- Approche positive, la santé, le cadre juridique, les enjeux éthiques, les représentations sociales et personnelles ainsi que les enjeux spécifiques liés aux différents publics accompagnés etc.

Des ponts entre les formations seront bien entendu nécessaires.

La CSHS estime par ailleurs que l'augmentation indispensable du nombre d'étudiants à former et de professionnels ne pourra passer que par des actions systématiques de revalorisation et d'encouragement concernant les métiers du sanitaire, du social et du médico-social telles que :

- Communications sur les réalisations et succès obtenus dans le secteur (portraits de professionnels, initiatives locales, bonnes pratiques...)
- Promotion active dans les lycées
- Encouragement au Service civique passé dans les établissements pour personnes vieillissantes
- Incitations pour que les personnes formées en Île-de-France exercent leur métier durant un temps minimum au sein d la Région

C- Lieux de vie après le domicile

Comme suite à ce qui a été indiqué ci-dessus au point 1-A c, la préférence des personnes vieillissantes est de rester le plus longtemps possible à leur domicile, chez soi. La transition domicile – établissement d'accueil reste, de ce fait, souvent délicate quoique pouvant être facilitée par la proximité géographique des familles ou des liens amicaux.

Il n'en demeure pas moins que l'augmentation prochaine du nombre de personnes en perte d'autonomie, voire dépendantes va avoir un impact majeur sur les besoins de places en établissements d'accueil spécifiques. Par ailleurs, le modèle de l'EHPAD est à revoir pour plus d'ouverture à l'extérieur, sans doute avec des établissements plus petits, une localisation plus adaptée en centre-ville par exemple, la création d'une plus grande mixité sociale et intergénérationnelle, plus de sanitarisation et des financements à réinventer. Le soin doit être au service de la vie.

La CSHS estime que la Région ne peut pas rester étrangère à ces transformations qui ont un impact sociétal. Cette dernière pourrait ainsi participer à la planification d'objectifs et de financements en matière de construction d'établissements d'accueil spécifiques et continuer par ailleurs à favoriser le développement de l'habitat inclusif.

Elle pourrait aussi participer au financement d'un projet phare comme celui construit à Dax pour le Village Landais Alzheimer ou un béguinage³⁷ comme cela existe dans les Hauts de France ou un village Répit Famille qui permettrait l'accueil de personnes pour les personnes en situation de handicap, pour les personnes vieillissantes et de leurs aidants.

D- Les aidants

Les aidants, plus de 11 millions en France, jouent un rôle fondamental notamment en matière de soutien de leurs parents âgés. Le risque pour eux est de subir une « usure » qui peut les conduire à maltraiter leur proche, voire à décéder avant ce dernier. Ils peuvent aussi être confrontés à des pertes de revenus s'ils doivent réduire leur temps de travail ou démissionner de leur emploi pour se consacrer à leur proche.

Dans ce contexte, la CSHS estime que la Région devrait :

- Pour favoriser le rôle des aidants, initier des démarches pour que ces derniers puissent obtenir un statut officiel propre notamment à faciliter leur tâche s'ils ont un emploi ou sont eux-mêmes aidants handicapés ;
- Rechercher, lorsqu'elle octroie des subventions à plus favoriser les associations qui soutiennent, accompagnent, suscitent de la solidarité et du collectif au profit des Personnes Agées ;
- Poursuivre le déploiement de maisons de répit expérimentales qui s'adresse à la dyade aidants aidés comme celle qui doit s'ouvrir à Boulogne-Billancourt en 2026 ;
- Communiquer sur le rôle des aidants, pour que ceux-ci soient plus reconnus et moins genrés ;
- Accompagner l'évolution du bénévolat et de « l'aidance » qui va vers des actions plus ouvertes, locales, moins familiales avec un rôle accru du voisinage

E- Valoriser les aînés

Comme le regard de la société a un impact sur la santé mentale des personnes vieillissantes, la CSHS estime que la Région devrait dans sa communication valoriser l'utilité sociale des personnes avançant en âge (bénévolat associatif, tiers aidant auprès des plus âgés ou des plus jeunes, engagements sociaux divers, recueil des savoirs, création de nouveaux besoins et partant de nouveaux métiers...etc.) et aussi faire connaître leur expertise, leur mémoire et savoir-faire. A noter aussi que devenant plus nombreux, les séniors peuvent participer encore plus au bien-être social, composante à part entière de la santé selon la définition formulée par l'OMS en 1946.

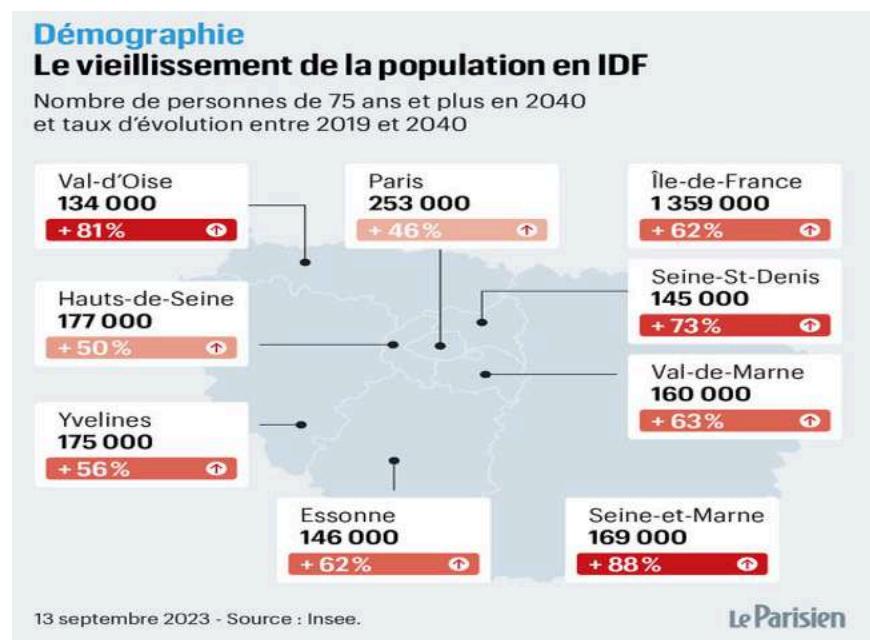
4) Contribution de la Commission Sports et loisirs

Saisine du Ceser sur les conséquences du vieillissement de la population francilienne

Propositions concrètes et innovantes pour favoriser le « bien-vieillir » en Île-de-France par le sport

Contexte

La population des séniors en Île-de-France est en constante augmentation. Face à ce phénomène démographique, il devient crucial de favoriser le vieillissement actif et de promouvoir des pratiques qui permettent aux aînés de rester en bonne santé physique et mentale. Le sport, pratiqué régulièrement, joue un rôle essentiel dans le maintien de la mobilité, la prévention des maladies chroniques et l'amélioration du bien-être général. Cependant, l'accès à une offre sportive adaptée reste un défi. Il est donc nécessaire de mettre en place des dynamiques innovantes pour inciter les séniors à pratiquer une activité physique.



1. Mise en place de réseaux de "Clubs séniors actifs" dans chaque quartier

Objectif : Créer des espaces conviviaux où les séniors peuvent s'exercer en groupe, encadrés par des professionnels formés ou des bénévoles du mouvement sportif, dans un environnement sécurisé et adapté sur chaque territoire francilien urbain et rural.

- Structure :** Ces « clubs senior » pourraient être intégrés à l'utilisation des équipements sportifs existants (salles de sport, complexes sportifs, espaces

extérieurs). Ils offriraient des sessions de sport adaptées à l'âge (gym douce, renforcement musculaire, yoga, tai-chi, etc.).

- **Innovations proposées :**

- **Modularité des horaires** : Offrir une grande souplesse dans les horaires pour que les séniors puissent venir pratiquer selon leur emploi du temps.
- **Accompagnement personnalisé** : Chaque senior bénéficierait d'un suivi personnalisé réalisé par des coachs spécialisés dans le vieillissement ou formés par des structures sportives reconnues.
- **Activités intergénérationnelles** : Organiser des événements sportifs où séniors et jeunes peuvent participer ensemble à des activités ludiques et solidaires.

2. Création de parcours de santé urbains adaptés aux séniors

LE LIEN ENTRE SPORT ET SANTE

La pratique d'activités physiques et sportives a un impact sur la santé de l'individu

La Santé = bien être physique, mental et social (OMS)



Objectif : Aménager des parcours de santé urbains accessibles à tous les âges, avec des équipements et des exercices adaptés aux besoins identifiés.

- **Structure** : Ces parcours seraient installés dans les parcs, jardins publics et espaces verts. Ils comporteraient des « stations de pratique fitness » adaptées à la condition physique des aînés : bancs pour des étirements, barres de traction, vélos stationnaires, etc.
- **Innovations proposées :**
- **Utilisation de la technologie mobile** : Développer une application mobile qui guide les séniors tout au long du parcours, avec des vidéos d'exercices adaptés, des informations sur la durée, les calories brûlées, et des rappels de santé.
- **Interaction avec les données personnelles** : L'application pourrait également se synchroniser avec des bracelets de suivi d'activité ou des montres connectées pour surveiller l'état de santé des séniors en temps réel et ajuster les exercices en conséquence.

3. Développement de l'offre de sport en ligne et à distance adaptée aux séniors

Objectif : Permettre aux séniors de pratiquer du sport à domicile, en toute sécurité, à leur rythme et selon leurs préférences.

- **Structure :** Développer des plateformes en ligne spécialisées pour les séniors, offrant des séances de sport en visioconférence ou des vidéos accessibles via des applications mobiles.
- **Innovations proposées :**
 - **Séances interactives :** Offrir des cours en direct (gym douce, yoga, danse) avec des interactions possibles entre les coachs et les participants.
 - **Contenus personnalisés :** Proposer des programmes d'exercices qui s'adaptent aux capacités physiques de chaque senior, avec un suivi de la progression, des conseils nutritionnels et des encouragements motivants.
 - **Accessibilité :** Les vidéos et applications pourraient être disponibles sur des téléviseurs connectés ou en version simplifiée sur des tablettes et smartphones, avec un soutien technique dédié pour les séniors moins familiers avec les nouvelles technologies.

4. Partenariats avec les maisons de retraite et EHPAD pour intégrer des activités physiques quotidiennes

Objectif : Encourager les établissements accueillant des personnes âgées à intégrer davantage d'activités physiques dans la vie quotidienne des résidents.

- **Structure** : Ces établissements pourraient s'associer à des clubs sportifs locaux ou à des professionnels de santé spécialisés dans le sport santé pour organiser des activités régulières.
- **Innovations proposées** :
 - **Création de programmes sportifs spécifiques** : Chaque établissement pourrait proposer des activités physiques régulières adaptées à ses résidents, incluant des exercices de renforcement musculaire, de souplesse, ou encore des activités de plein air comme la marche ou le jardinage thérapeutique.
 - **Création de "journées sportives inter-EHPAD"** : Des compétitions amicales ou des événements sportifs pourraient être organisés entre différents établissements pour renforcer les liens sociaux et stimuler l'intérêt pour la pratique physique.



5. Initiatives financières et réduction des coûts pour les séniors pratiquant le sport

Objectif : Rendre l'accès à la pratique sportive plus abordable pour les séniors, notamment ceux avec des revenus modestes.

- **Structure :** Mettre en place et renforcement des réductions sur les tarifs des abonnements sportifs dans les structures municipales (piscines, salles de sport, clubs de fitness) pour les séniors. Les transports publics pour se rendre aux équipements sportifs pourraient également être subventionnés ou facilités.
- **Innovations proposées :**
 - **Cartes sport-santé :** Offrir des cartes d'abonnement à prix réduit ou subventionnées par la région ou les municipalités, donnant accès à des équipements publics adaptés pour les séniors.
 - **Subventions pour des équipements à domicile :** Mettre en place un programme de subventions pour l'achat de matériel sportif léger (élastiques, petites haltères, vélos d'appartement) pour ceux souhaitant pratiquer à domicile.

6. Sensibilisation et information sur les bienfaits du sport pour les séniors

Objectif : Promouvoir les bienfaits du sport et encourager les séniors à intégrer une activité physique régulière dans leur quotidien.

- **Structure :** Lancer une grande campagne de communication à l'échelle de l'Île-de-France pour sensibiliser les séniors et leurs proches aux avantages du sport. Cette campagne pourrait utiliser des supports diversifiés : affichage dans les transports publics, publicité en ligne, ateliers dans les centres sociaux ou maisons des associations.



- **Innovations proposées :**

- **Ambassadeurs séniors** : Désigner des séniors actifs comme ambassadeurs pour partager leur expérience et inciter leurs pairs à se lancer dans une pratique sportive régulière.
- **Événements "portes ouvertes"** : Organiser des journées spéciales dans les équipements sportifs pour permettre aux séniors de tester gratuitement les activités proposées et découvrir des programmes adaptés.

Il est primordial de créer un environnement propice à la pratique sportive des séniors en Île-de-France, en leur offrant des solutions concrètes et adaptées à leurs besoins.

L'accessibilité, l'accompagnement personnalisé et l'incitation à la pratique sont les clés d'une politique réussie pour un vieillissement actif et en bonne santé.

Les initiatives proposées, qu'elles concernent les clubs sportifs, les parcours de santé urbains/ruraux, les activités en ligne ou encore les partenariats avec les établissements pour personnes âgées, permettront de répondre aux défis du vieillissement et de favoriser un bien-être durable pour nos aînés. A noter que la Région Île-de-France s'est dotée d'une application « bienvieillir.smart.idf.services/ » ([« Mieux vieillir en Île-de-France », le service pour les séniors et les aidants | Région Île-de-France](http://bienvieillir.smart.idf.services/)) qu'il convient de saluer et renforcer peut-être montrant la volonté marquée de pleinement intégrer toutes les générations et les séniors notamment au débat public et en tant qu'acteurs de la société civile.

Analyse et conséquences du vieillissement de la population d'Île-de-France

Participation réduite : Avec une population vieillissante, la participation aux activités sportives peut diminuer. Les personnes âgées sont moins susceptibles de pratiquer des sports intensifs, ce qui peut entraîner une baisse de la fréquentation des clubs et des événements sportifs.

Adaptation des infrastructures : Il est nécessaire d'adapter les infrastructures sportives pour répondre aux besoins des personnes âgées. Cela inclut la création de programmes de fitness adaptés, des équipements accessibles et des activités moins intenses comme la marche, le yoga ou la natation.

Promotion de la santé : Le sport joue un rôle crucial dans le maintien de la santé et de la mobilité des personnes âgées. Les initiatives visant à encourager l'activité physique chez les seniors peuvent aider à prévenir les maladies chroniques et à améliorer la qualité de vie.

Événements intergénérationnels : Le vieillissement de la population peut aussi encourager la création d'événements sportifs intergénérationnels, où les jeunes et les personnes âgées participent ensemble, favorisant ainsi le lien social et la cohésion communautaire.

Formation et emploi : Il y a une demande croissante pour des professionnels formés à travailler avec les personnes âgées dans le domaine du sport. Cela peut créer des opportunités d'emploi et de formation pour les jeunes dans des secteurs comme la kinésithérapie, le coaching sportif adapté et l'animation.

Ces aspects montrent l'importance d'une approche inclusive et adaptée pour promouvoir le sport et l'activité physique parmi les personnes âgées en Île-de-France.

Le vieillissement de la population en Île-de-France a plusieurs conséquences importantes :

Santé et services sociaux : Avec une population vieillissante, la demande de services de santé et de soins de longue durée augmente. Cela nécessite des investissements dans les infrastructures de santé et une adaptation des services pour répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées.

Économie : Les personnes âgées représentent une part importante du pouvoir économique. Cependant, le vieillissement peut aussi entraîner une diminution de la population active, ce qui peut affecter la croissance économique et la productivité.

Logement : Il y a un besoin croissant de logements adaptés aux personnes âgées, incluant des logements accessibles et des résidences avec services. Cela peut également influencer les politiques de logement et d'urbanisme.

Transports : Les personnes âgées ont des besoins spécifiques en matière de mobilité. Il est essentiel de développer des infrastructures de transport accessibles et de promouvoir des solutions de mobilité adaptées.

Isolement social : Le vieillissement peut entraîner un isolement social accru, surtout dans les zones rurales. Il est crucial de mettre en place des initiatives pour maintenir le lien social et soutenir les personnes âgées dans leur vie quotidienne.

Ces enjeux nécessitent une planification et des politiques publiques adaptées pour assurer une qualité de vie optimale pour les personnes âgées en Île-de-France.

Quelles solutions concrètes peuvent être mises en place afin d'améliorer et d'anticiper le bien vieillir francilien?

Participation réduite : Avec une population vieillissante, la participation aux activités sportives peut diminuer. Les personnes âgées sont moins susceptibles de pratiquer des sports intensifs, ce qui peut entraîner une baisse de la fréquentation des clubs et des événements sportifs.

Adaptation des infrastructures : Il est nécessaire d'adapter les infrastructures sportives pour répondre aux besoins des personnes âgées. Cela inclut la création de programmes de fitness adaptés, des équipements accessibles et des activités moins intenses comme la marche, le yoga ou la natation.

Promotion de la santé : Le sport joue un rôle crucial dans le maintien de la santé et de la mobilité des personnes âgées. Les initiatives visant à encourager l'activité physique chez les seniors peuvent aider à prévenir les maladies chroniques et à améliorer la qualité de vie.

Événements intergénérationnels : Le vieillissement de la population peut aussi encourager la création d'événements sportifs intergénérationnels, où les jeunes et les personnes âgées participent ensemble, favorisant ainsi le lien social et la cohésion communautaire.

Formation et emploi : Il y a une demande croissante pour des professionnels formés à travailler avec les personnes âgées dans le domaine du sport. Cela peut créer des opportunités d'emploi et de formation pour les jeunes dans des secteurs comme la kinésithérapie, le coaching sportif adapté et l'animation.

Ces aspects montrent l'importance d'une approche inclusive et adaptée pour promouvoir le sport et l'activité physique parmi les personnes âgées en Île-de-France.

Dans le futur, quels seront les principaux sports et loisirs des personnes âgées ?

Marche et randonnée : Activités simples et accessibles, la marche et la randonnée permettent de maintenir une bonne santé cardiovasculaire et de profiter de la nature.

Yoga et Pilates : Ces disciplines douces aident à améliorer la souplesse, l'équilibre et la force musculaire, tout en favorisant la relaxation et la gestion du stress1.

Natation et aquagym : La natation est excellente pour le renforcement musculaire et l'endurance, tout en ménageant les articulations. L'aquagym offre une alternative dynamique et amusante.

Tai Chi et Qi Gong : Ces arts martiaux chinois combinent mouvements lents et respiration profonde, améliorant ainsi la coordination, l'équilibre et la souplesse.

Cyclisme : Le vélo, qu'il soit pratiqué en extérieur ou sur un appareil d'appartement, est un excellent exercice cardiovasculaire qui renforce les muscles et améliore la coordination.

Golf et pétanque : Ces activités permettent de rester actif tout en favorisant les interactions sociales. Le golf, en particulier, combine marche et précision.

Danse : La danse, qu'elle soit de salon, en ligne ou folklorique, est une activité ludique qui améliore la coordination et favorise les liens sociaux.

Activités en groupe : Participer à des cours collectifs comme l'aérobic doux ou des ateliers de loisirs créatifs permet de rester actif tout en créant des liens sociaux.

Ces activités sont non seulement bénéfiques pour la santé physique, mais elles contribuent également au bien-être mental et social des personnes âgées.

Figure 2 : Carte factorielle sur la partition en plusieurs catégories des étudiantes et étudiants

5) Contribution de la Commission Emploi

Saisine du Ceser sur les conséquences du vieillissement de la population francilienne

- La Commission Emploi a été saisie en janvier 20025 par Monsieur Laurent GAUTRET, président de la section prospective d'une demande contribution au prochain avis du Ceser sur les conséquences du vieillissement de la population en Île-de-France, faisant suite à une saisine de la présidente le 24 septembre 2024.

REMARQUE LIMINAIRE

Le Ceser s'est déjà prononcé sur différents aspects de ce sujet à travers ses rapports et avis tels que celui produit par la Commission Emploi « Formation, transition professionnelle, et entrepreneuriat : politiques publiques et activité professionnelle des séniors en Île-de-France » (2023).

Il est bien noté qu'il s'agit à présent d'anticiper les conséquences du vieillissement au sein de la Région à une échéance moyen terme caractérisée par une hausse importante de la population des séniors, dont les situations et les besoins sont extrêmement divers.

A ce sujet, l'observation statistique reste insuffisamment genrée au regard des caractéristiques de la population concernée : la Région pourrait utilement renforcer les études en la matière.

Il est essentiel de promouvoir des initiatives et des politiques qui favorisent l'inclusion et la valorisation des personnes âgées, que ce soit dans le domaine de l'emploi, de la santé, de l'éducation ou des loisirs. Changer notre regard sur les personnes âgées, c'est aussi enrichir notre société dans son ensemble.

Les personnes âgées apportent en effet une richesse d'expériences et de connaissances qui sont souvent sous-estimées.

Quelques raisons pour lesquelles il est important de changer notre perception :

- Valorisation de l'expérience : Les personnes âgées ont accumulé une vie entière d'expériences et de compétences qui peuvent être extrêmement précieuses dans divers domaines, que ce soit professionnellement ou personnellement ;
- Transmission du savoir : elles jouent un rôle crucial dans la transmission des valeurs, des traditions et des savoirs aux générations futures ;
- Contribution économique : de nombreuses personnes âgées continuent de fait à travailler ou à s'engager dans des activités bénévoles (associations, syndicats) contribuant ainsi activement à l'économie et à la société ;
- Bien-être et inclusion : une société qui valorise ses aînés est une société plus inclusive et plus équilibrée. Les personnes âgées doivent avoir le droit de vivre dans un environnement où elles se sentent respectées et appréciées ;

- Santé mentale : un regard positif sur le vieillissement peut également avoir des effets bénéfiques sur la santé mentale des personnes âgées, en réduisant les sentiments d'isolement et de dépression.

REPONSES AUX QUESTIONS DE LA SECTION

- **Question n°1 : Quelles solutions concrètes peuvent être mises en place, au regard de votre domaine de compétence, afin d'améliorer et d'anticiper le bien-vieillir francilien ?**

Pour leur bien-être (santé, lutte contre l'isolement, satisfaction de s'engager, de défendre leurs droits...), l'activité des personnes âgées (PA) ne doit pas s'arrêter au moment de la retraite.

Dans le cadre de ses compétences partagées, la Région pourrait :

Prévoir dans sa politique RH et par des actions de communication auprès des employeurs et salariés :

- Une préparation des salariés à leur retraite leur offrant la possibilité par exemple s'ils le souhaitent d'un passage progressif en temps partiel ou l'accès à une cessation progressive d'activité ;
- Le maintien d'une offre de formations pour les salariés senior, s'ils le souhaitent, pour les maintenir dans l'emploi, les préparer au passage à la retraite ;
- Une anticipation d'activité après l'emploi ;
- La mise en place d'un « care management » avec l'organisation de bilans de santé généralisés dès 50 ans dans un but de prévention de la santé, promouvoir ce qui existe déjà sur ce point par la sécurité sociale ce qui peut aussi permettre de réorganiser le poste de travail ;
- Le développement d'une politique de l'aide pour faciliter le rôle des aidants salariés, en allant au-delà des acquis actuels en la matière ;
- Une valorisation des engagements associatifs des salariés.

Soutenir des innovations technologiques permettant d'une part aux salariés âgés de travailler plus longtemps s'ils le souhaitent dans de meilleures conditions de confort, et d'autre part aux soignants et aidants d'accomplir leurs interventions dans de meilleures conditions (exemple : piluliers automatiques...).

Lancer une campagne de sensibilisation pour changer le regard sur le vieillissement, orienter vers des actions bénévoles, citoyennes (envoyer vers les plateformes de mise en relation avec les associations).

Reconnaitre et valoriser les actions de bénévolat et les compétences acquises dans ce cadre.

La Commission Emploi a évoqué par ailleurs les points suivants :

Il est important d'aider les personnes âgées à s'équiper et à se former en matériel pour favoriser leur maintien à domicile.

Le maintien à domicile le plus longtemps possible est souhaité, ce qui implique un effort important de recrutement et de formation de salariés dans le secteur de l'aide et du soin infirmier à domicile, que la Région doit anticiper dans ses plans de formation. Cela permettrait notamment d'alléger la charge physique et mentale des aidant.es (à 66 % des femmes).

Cependant, ce maintien n'étant pas toujours possible, la Région doit également anticiper et soutenir la création d'établissement d'accueil des personnes âgées dépendantes, notamment dans les territoires les moins bien dotés, et anticiper la croissance des besoins d'emplois et de formation de personnel soignant correspondante.

En parallèle, l'implication des aidants peut être soutenue par la promotion de la démarche intergénérationnelle bénévole.

La reconnaissance des aidants est un point à aborder, considérant qu'il s'agit ici aussi principalement de femmes. A cet égard, la Région pourrait dans sa communication valoriser le rôle de « l'homme en tant qu'aidant » pour que l'image de l'aidant puisse évoluer.

De nombreuses initiatives intergénérationnelles mettent à disposition des étudiants accompagnant les ainés pendant leurs courses : ce sont les enseignes qui paient ce service de liaison.

➤ **Question n°2 : Comment l'emploi peut-il être transformé afin d'améliorer l'accès à l'emploi des personnes âgées ? Et dans quelles conditions ?**

Pour se développer, l'emploi des séniors doit intégrer une organisation du travail adaptée, des aménagements de postes et permettre la valorisation des savoirs issus de l'expérience. Il peut être facilité par les automatisations.

Pour maintenir en activité ceux qui le souhaitent et le peuvent, il conviendrait de garder un lien transgénérationnel dans les organisations du travail afin de privilégier les transmissions de connaissances.

Une information peut être donnée à ceux qui le souhaitent, sur les possibilités d'évolution de carrière et de formations toujours possibles après 60 ans par le biais par exemple de « Avenir Actifs ».

Il y a lieu également de renforcer l'attractivité des métiers existants : revaloriser les salaires, modifier les horaires de travail, travailler sur les représentations des métiers. Cette valorisation pourrait attirer des personnes plus diplômées, des personnes immédiatement employables (voir l'effet de revalorisation Ségur après le Covid).

A noter également que l'utiliser les comptes engagements citoyens donnent la possibilité aux personnes de se former.

➤ **Question n°3 : Quels pourraient être les métiers de demain en lien avec le vieillissement de la population ?**

Coordinateurs, sécurisants de domiciles, coordinateur, travailleur social/médiateur informateur auprès des familles, gestionnaires administratifs, aidants numériques, accompagnateurs pour faciliter la mobilité, vendeurs et réparateurs de matériel numérique et de robotique,

Coach sportif à domicile ou mobile, diététiciens, animateurs d'ateliers d'écriture, psychologues, infirmiers et médecins spécialisés en gériatrie, kinésithérapie gériatrique, professionnels en Activité Physique Adaptée ...

AUTRES PROPOSITIONS EVOQUEES PAR LA COMMISSION EMPLOI

➤ **Le rôle moteur de la Région dans le domaine du médico-social**

Face au vieillissement de la population et à la hausse du nombre de personnes en situation de handicap, qui vieilliront aussi, il y a lieu :

- de répondre aux enjeux cruciaux des ressources humaines en santé et, pour ce faire, de mettre en œuvre un plan opérationnel pluriannuel, global et territorialisé basé sur les besoins quantitatifs, mais également qualitatif de revalorisation et d'attractivité des métiers de l'humain qui prenne appui sur la transversalité des métiers du secteur sanitaire, social et médico-social.

Ce plan devra permettre de construire la stratégie de recrutement en phase avec les besoins, d'organiser les structures de formation en conséquence, d'adapter et promouvoir les formations sanitaires et sociales, les évolutions de carrière, la reconnaissance sociale, l'attractivité des métiers avec une approche territoriales ;

- de regrouper, mutualiser l'action des acteurs ;
- de contribuer en particulier à ce que le déroulement de l'enseignement pour les Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE) conduise à moins d'abandons, et à ce qu'un ratio minimum d'encadrement soit respecté dans les établissements ;
- de développer les voies de l'alternance, et de systématiser les accès aux diplômes ;
- de faire évoluer le métier (fonction de tutorat...), la qualification, la rémunération, le suivi (encadrement de l'employé à domicile).

➤ **Faciliter, en ciblant les territoires prioritaires, l'accès à l'emploi des soignants et des aides à domicile en communiquant sur des actions telles que :**

- l'accès au logement (faciliter l'entrée dans le logement social des personnels intervenants auprès des Personnes Agées...) ;
- l'amélioration des conditions de travail : prévoir le matériel adéquat et l'accès aux nouvelles technologies, des cartes de stationnement pour aides à domicile, des crèches dans les EHPAD pour le personnel, des places de crèches prioritaires pour les personnels intervenant auprès des personnes âgées dans la commune du domicile ou de l'établissement accueillant les PA, des aides pour la mobilité électrique, des maisons ou tiers lieux pour soutenir le personnel d'aide à domicile ...).

1. Remarques sur les métiers du lien auprès des personnes âgées : enjeux et évolutions de contexte

Les enjeux autour des métiers du lien auprès des personnes âgées appellent les remarques suivantes compte tenu des évolutions de contexte en cours ou à venir :

- Il est nécessaire d'objectiver la mixité des emplois pour les professionnels intervenant auprès des personnes âgées, très majoritairement féminisés et peu valorisés ;
- La robotique dans le développement des services auprès des personnes âgées va révolutionner à terme les métiers de proximité (lits médicalisés à domicile...) ;
- Les investissements conséquents de robotique induisent le risque que la rentabilité financière soit privilégiée au détriment de la convivialité : il convient de prendre en compte l'enjeu du maintien du lien humain dans un rapport de proximité avec les personnes âgées ;
- La programmation, l'entretien et la maintenance des robots feront partie des métiers émergents : il est rappelé l'enjeu de mixité de ces métiers ici fortement masculinisés.
- Il est important de créer des ponts entre les métiers et de permettre des transferts de compétences pour les métiers du lien (par exemple passage du secteur des personnes âgées à la petite enfance) ;
- Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPADs) proposent des crédits formation mais qu'en est-il pour les organismes privés : des certifications et agréments permettent le recrutement mais les possibilités d'évolution de carrière restent imitées ;
- Les métiers du maintien à domicile présentent plusieurs problématiques : les salariés vont bientôt partir à la retraite compte tenu de leur ancienneté, la question de leur remplacement se pose et par conséquent celle du transfert de compétences et d'expertise pour la bonne continuité de l'activité.
- Le secteur privé a pris une grande importance dans les EHPAD en Île-de-France.

6) Contribution de la Commission Cadre de Vie, Habitat et Politique de la Ville

Saisine du Ceser sur les conséquences du vieillissement de la population francilienne

Questions :

- *Quelles peuvent être les solutions concrètes et innovantes permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées au sein de leur foyer ?*
- *Comment serait-il possible d'envisager des modes de vies partagés avec différentes générations vivant ensemble ?*
- *Et quels seront les domaines clés ?*
- *Quel rôle peut jouer la Région sur ce sujet ?*

Comment améliorer les conditions de vie des personnes âgées à domicile et encourager la cohabitation intergénérationnelle ?

Favoriser le bien-vieillir et la solidarité intergénérationnelle : Des solutions concrètes

Face au vieillissement de la population, il est essentiel d'explorer des solutions innovantes pour améliorer la qualité de vie des séniors à domicile tout en renforçant les liens entre générations et d'éviter leur isolement. La mise en place d'initiatives adaptées peut permettre aux personnes âgées de vivre plus sereinement chez elles et d'envisager des modes de vie partagés plus solidaires.

1. Mieux vivre chez soi en vieillissant

Pour garantir aux séniors une autonomie et un bien-être durable à domicile, plusieurs actions peuvent être mises en place :

- **Technologies et sécurité** : Installer des capteurs intelligents avec intelligence artificielle et dispositifs connectés pour surveiller la santé en continu et prédire d'éventuels problèmes de santé et aussi détecter les chutes et prévenir les risques,
- **Adaptation du logement** : Encourager la conception de logements évolutifs qui peuvent être facilement modifiés pour s'adapter aux besoins changeants des séniors. (Douches accessibles, rampes, éclairage optimisé avec détection de mouvement, largeur de porte norme PMR),
- **Soutien à domicile** : Développer des services de télémédecine avancés pour faciliter l'accès aux soins sans déplacement. Renforcer l'accès aux aides ménagères, aux soins infirmiers et à un accompagnement personnalisé,
- **Lutte contre l'isolement** : Créer des plateformes de mise en relation entre séniors et jeunes bénévoles pour favoriser l'entraide et l'échange intergénérationnel. Encourager les visites régulières et les activités sociales en développant des réseaux de bénévoles, (comme cela existe déjà dans certains arrondissements de Paris, mettre en place par la mairie de Paris),

- **Mobilité facilitée** : Promouvoir les véhicules autonomes partagés pour les séniors vivant en zones peu desservies par les transports publics. Les véhicules autonomes partagés offrent une solution innovante pour préserver leur autonomie et réduire l'isolement social. Flexibles et sécurisés, ils permettraient aux séniors d'accéder facilement aux services essentiels. Leur déploiement nécessiterait toutefois un cadre adapté et un accompagnement pour favoriser leur adoption.
- **Inclusion numérique** : Intégrer des dispositifs de réalité virtuelle pour permettre aux aînés de voyager virtuellement, suivre des formations ou participer à des activités interactives, aussi pouvoir maintenir le lien avec leurs proches et accéder aux services en ligne.

2. Imaginer de nouveaux modes de vie intergénérationnels

Plutôt que l'isolement, pourquoi ne pas favoriser la cohabitation entre générations ? Plusieurs initiatives peuvent être encouragées :

Logement :

- **Habitat partagé** :

Expérimenter des résidences intergénérationnelles avec des services mutualisés (garde d'enfants, repas communs, activités physiques adaptées). (Certains projets privés, entre amis retraités, fonctionnent déjà bien et pourraient être étendus),

Construire des éco-quartiers intégrant des résidents de différents âges pour une meilleure mixité sociale.

- **Espaces communs** : Transformer certains établissements scolaires ou maisons de retraite en espaces hybrides partagés entre les générations.

Éducation et Activités intergénérationnelles :

- Intégrer les aînés dans des programmes de mentorat scolaire et d'apprentissage continu.
- Développer un programme régional d'échange intergénérationnel dans lequel des retraités pourraient accompagner des jeunes dans leurs études en échange d'un logement.
- Mettre en place des aides financières ou expérimenter un système de "temps crédit" où les jeunes aidants accumulent des heures de service qui leur seront restituées plus tard sous forme d'aide

Économie locale :

- Lancer un programme de mentorat entre jeunes entrepreneurs et séniors expérimentés pour dynamiser l'économie locale.
- Impliquer tous les âges dans des projets économiques collaboratifs et soutenir la création de coopératives intergénérationnelles pour l'artisanat et les services.

Santé et bien-être :

- Rendre accessibles les soins et l'accompagnement à domicile, surtout pour les séniors dépendants. Développer une prévention personnalisée (médecine prédictive) afin d'adapter les soins aux besoins spécifiques des séniors.
- Créer un dispositif de micro-services entre voisins pour faciliter l'entraide (faire les courses, accompagner à des rendez-vous, bricolage).

Culture, loisirs et numérique :

- Mettre en place des festivals intergénérationnels et des musées participatifs intégrant les témoignages et savoir-faire des aînés.

- Mettre en place des solutions innovantes pour améliorer les échanges et créer un lien fort entre les générations.

3. Le rôle de la Région dans cette transformation

La Région peut jouer un rôle clé en soutenant ces nouvelles dynamiques à travers plusieurs actions :

- **Financement** : Lancer un appel à projets pour les startups et associations qui innovent dans le logement et les services intergénérationnels.
- **Aménagement** : Expérimenter des "villages intergénérationnels" pilotes intégrant logement, services et espaces partagés.
- **Incitations** : Mettre en place des bonus financiers pour les entreprises intégrant des séniors dans leurs effectifs.
- **Sensibilisation** : Organiser un "mois de l'inter génération" pour valoriser les initiatives locales. Et lancer des campagnes pour promouvoir les bénéfices de ces nouvelles formes de vie,
- **Accompagnement** : Mettre à disposition des plateformes d'accompagnement pour les citoyens et professionnels intéressés par ces initiatives.
Partenariats : Fédérer un réseau d'acteurs publics et privés pour partager les meilleures pratiques.
- **Formation** : Organiser des ateliers pour sensibiliser citoyens et professionnels aux enjeux intergénérationnels. Créer un label "Habitat Intergénérationnel" pour garantir la qualité des dispositifs mis en place.

Ces nouvelles orientations permettront de réinventer le bien-vieillir et de renforcer la cohésion sociale dans la Région.

Sources :

- Avis & rapport du Ceser [2017 – Habitat du futur](#)
- Fiche thématique de la CCVHPV :
 - Compétences de la Région : logement une compétence partagée avec les titulaires Etat et Communes
 - Budget 2024 : 74 millions € dédiés au développement de l'offre de logements sociaux, la création de logements abordables, la suppression des passoires énergétiques, les copropriétés en difficulté...

7) Contribution de la Commission Développement économique

Saisine du Ceser sur les conséquences du vieillissement de la population francilienne

Rapporteur : Joëlle MANDEL

Le Ceser est saisi par la présidente de la Région « *sur les conséquences du vieillissement de la population francilienne dans tous les domaines de la vie courante (mobilités, habitat et cadre de vie, espaces publics, prévention de la perte d'autonomie, lien social, accès à la santé, aux sports et aux loisirs...)* », dans le cadre de la préparation des Assises régionales de la longévité. Le Bureau du Ceser a attribué la préparation du projet d'avis à la Section prospective, qui demande à chacune des commissions spécialisées « des propositions de solutions innovantes, concrètes et centrées sur l'Île-de-France dans son domaine d'expertise ».

Trois constats issus des réflexions des membres de la commission Développement économique

- Les dispositifs existants en Île-de-France sont nombreux (insertion, ateliers numériques, entrepreneuriat), mais fragmentés.
- L'accompagnement numérique ne prend pas encore en compte les enjeux de l'intelligence artificielle.
- Les structures pour l'entrepreneuriat senior existent, mais sans modèle intergénérationnel structurant.

La CDE a structuré ses propositions autour des trois questions posées par la Section prospective :

I. Quels futurs secteurs économiques vont se développer afin de répondre aux besoins des personnes vieillissantes ?

La Silver Économie en Île-de-France représente déjà un marché de 10 milliards d'euros et 300 000 emplois.

- **Santé connectée et télémédecine** : D'après le rapport de l'Institut Montaigne (2020), ce secteur connaîtra une forte expansion avec le développement de plateformes de téléconsultation et d'objets connectés de surveillance.
- **Habitat évolutif et intelligent** : Selon l'étude de l'APUR (2021), l'adaptation des logements aux besoins des séniors constituera un marché en forte croissance.

- **Mobilité adaptée** : Les projections de l'Institut Paris Région suggèrent que les services de transport adaptés et les dispositifs d'assistance à la mobilité constitueront un secteur en expansion.
- **Économie du bien-être et prévention** : Le rapport de la CCI Paris Île-de-France (2019) identifie « le vieillissement en bonne santé » comme un axe majeur, incluant activités physiques adaptées et nutrition personnalisée.
- **Services numériques et industries créatives** : Les plateformes d'accès aux services, applications de maintien du lien social et solutions d'interface simplifiée utilisant l'IA représenteront un secteur en forte croissance.

II. En quoi le vieillissement programmé de la population peut-il être un moteur de développement économique pour ces secteurs clés ?

Pour transformer ce potentiel en réalité économique, plusieurs leviers pourraient être explorés :

- **Transmission entre générations** : Le contrat de génération, supprimé en 2017, présentait des mécanismes intéressants pour le partage des savoirs, des compétences et des réseaux professionnels entre séniors et jeunes collaborateurs.
- **Plateformes d'emploi spécialisées** : S'inspirant du modèle ORIANE (plateforme régionale d'orientation professionnelle), un outil dédié aux séniors pourrait mieux valoriser leurs expériences, proposer des postes adaptés à leurs contraintes (temps partiel, horaires aménagés) et faciliter les reconversions vers des secteurs en tension.
- **Souplesse des formes d'emploi** : Le développement de modèles d'intérim spécifiques aux séniors en Île-de-France permettrait de répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée dans les secteurs en tension de la région (santé, services aux entreprises, métiers de la transition écologique) et faciliterait la transition vers la retraite tout en maintenant l'activité économique francilienne.
- **Financements adaptés** : Pour aider les séniors à créer leur entreprise en Île-de-France, des prêts spéciaux jusqu'à 17 000 Euros pourraient être proposés. La Région pourrait aussi garantir ces prêts auprès des banques pour rassurer les établissements financiers. En s'inspirant de ce que fait déjà France Active, mais en l'adaptant aux besoins locaux, ces aides permettraient aux séniors de transformer leur expérience en entreprises qui créent des emplois dans la région.

III. Comment accompagner les personnes âgées à créer des entreprises ?

En Île-de-France, 43,7% des 50 ans et plus sont encore en activité (contre 33% dans les autres régions), avec une proportion importante de cadres (34,2%) et de diplômés de l'enseignement supérieur (43,1%).

Freins à l'entrepreneuriat senior :

- Manque de repères et d'accompagnement en matière de création d'entreprise
- Difficultés d'accès aux financements (33% des 45/69 ans l'identifient comme frein principal)
- Perception sociale limitant la prise de risque à un âge avancé

Pistes de réflexion :

1. **Solutions de financement accessibles** : Proposer des prêts adaptés aux créateurs d'entreprise de plus de 50 ans, mettre en contact les séniors avec des investisseurs privés qui peuvent à la fois apporter des fonds et partager leur expérience, et encourager la mise en place de garanties régionales pour sécuriser les prêts bancaires.
2. **Accompagnement adapté** : Ajuster les programmes d'incubation pour répondre aux besoins des entrepreneurs séniors : horaires compatibles avec d'autres activités, formation accélérée sur les aspects juridiques et commerciaux, et ateliers de mise en pratique de leur expertise sectorielle. Pour la région Île-de-France, cela permettrait de maintenir sur son territoire des activités économiques à forte valeur ajoutée.
3. **Mise en réseau stratégique** : Favoriser les connexions entre entrepreneurs séniors et investisseurs, encourager les échanges intergénérationnels au sein des espaces de coworking, et promouvoir la constitution d'équipes mêlant l'expertise des séniors et la créativité des jeunes entrepreneurs. Ces synergies permettraient de créer un écosystème entrepreneurial innovant propre à l'Île-de-France, capable de répondre aux défis économiques actuels et futurs.

Outre la création d'entreprises, il apparaît pertinent de mieux accompagner la **reprise ou la transmission d'entreprise** alors que près d'une entreprise francilienne sur trois, selon les données de la CCI Paris Île-de-France (2023) est dirigée par un chef d'entreprise âgé de 55 ans ou plus. Les entreprises franciliennes de moins de 50 salariés ayant à leur tête un dirigeant âgé d'au moins 55 ans emploient près de 842 000 personnes, ce qui constitue autant d'emplois potentiellement menacés de disparaître faute de reprise.

IV. Réflexions complémentaires

1. **Meilleure coordination des acteurs** : Actuellement, de nombreuses initiatives pour les séniors existent mais fonctionnent séparément. Un dialogue plus structuré entre mairies, entreprises, associations et services de santé permettrait

de créer des parcours plus simples et efficaces pour les personnes âgées et leurs familles.

2. Laboratoires territoriaux : Certains quartiers pilotes en Île-de-France pourraient être mobilisés comme terrains d'expérimentation pour tester, en conditions réelles, une combinaison de solutions adaptées aux besoins des séniors : logements accessibles, transports de proximité, services à la personne et opportunités d'emploi pour les plus de 55 ans. Ce modèle contribuerait à dynamiser l'économie locale, en favorisant la silver économie, la création d'emplois de proximité et la réinsertion professionnelle des séniors, tout en renforçant la cohésion sociale dans les territoires.

3. Dimension internationale :

- L'étude des pratiques innovantes développées dans d'autres métropoles mondiales (Tokyo, Barcelone, Toronto, Copenhague) face au vieillissement pourrait enrichir la réflexion francilienne et accélérer l'adoption de solutions éprouvées.
- Le potentiel d'attractivité de l'Île-de-France auprès des séniors internationaux constitue une dimension économique encore peu explorée, notamment dans les domaines du tourisme de santé, des résidences services à vocation internationale et de l'accueil des retraités à fort pouvoir d'achat.
- Les opportunités d'exportation des savoir-faire franciliens en matière de Silver Économie vers des marchés internationaux en forte croissance.
- La présence à Paris de grandes organisations internationales pourrait être mise à profit pour positionner la région comme un laboratoire d'innovation sociale et économique face au vieillissement mondial.

4. Adaptation des entreprises : la progression de la part de clients et de salariés âgée de 55 ans et plus suppose des transformations qui affecteront tant le fonctionnement que l'offre de biens et services des entreprises, par exemple :

- l'adaptation des postes de travail,
- la formation aux nouvelles technologies,
- l'intégration de nouvelles compétences (ex. fonction de « responsable de marché senior »).
- l'adaptation des modalités de travail dans un contexte d'accroissement du nombre de salariés en situation « d'aidants ».

Annexe 1 – Recherches réalisées dans le cadre du groupe de travail

Annexe 2 – Contribution de la CDE au projet de rapport/avis de la CE relative à l'entrepreneuriat des séniors en Île-de-France (avril 2023)

Annexe 1

L'Île-de-France, une région jeune confrontée au vieillissement de sa population

L'Île-de-France est la plus jeune des régions de France métropolitaine : elle affiche un indice de vieillissement³⁸ de 58, parmi les plus bas au plan national. Paris connaît l'indice de vieillissement le plus élevé (88 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans), tandis que cet indice est le plus faible en Seine-Saint-Denis (40).

D'ici 2035, la population francilienne devrait s'établir à 12,7 millions, selon les dernières projections de population établies par l'Institut Paris Région (12,3 millions en 2020)³⁹. Le rythme de la croissance démographique ralentirait de moitié par rapport à la période récente, et **la totalité de cette croissance serait portée par la population des 65 ans ou plus.**

En 2035, l'Île-de-France resterait la Région la plus jeune de France métropolitaine, **mais près de 2,3 millions de Franciliens auront 65 ans et plus, représentant 18 % de la population régionale**, contre seulement un peu plus de 15 % en 2020. La composition de cette classe d'âge se modifierait d'ailleurs sensiblement : **jusqu'ici minoritaires, les « 75 ans et plus » deviendraient majoritaires dans la fraction la plus âgée de la population**

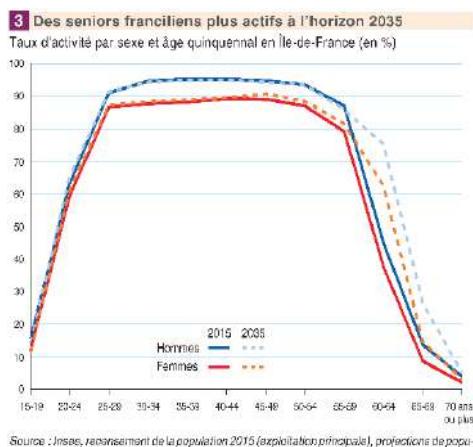
Au sein de la Région, les projections dessinent des trajectoires de vieillissement différentes selon les territoires :

- D'ici 2035, Paris verra sa population légèrement diminuer, mais sa part âgée de 65 ans et plus augmenter.
- Les départements de la petite couronne contribueront pour deux tiers à la croissance démographique totale de la région d'ici 2035, mais pour seulement un tiers à celle de la population régionale supplémentaire âgée de 65 ans et plus.
- Ce sont les départements de la grande couronne qui vieilliront le plus vite, puisqu'ils absorberont plus de la moitié de la population régionale de 65 ans et plus qui apparaîtra au fil du temps.
- **C'est dans les territoires socialement les plus modestes que le processus de vieillissement va le plus s'accentuer** : les communes les plus fragiles socialement observeront dans les quinze prochaines années un rythme de croissance trois fois plus rapide de la population âgée de « 65 ans et plus » par rapport à celui des communes les plus aisées.

³⁸ L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire. Plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes ; plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées. Source : [Observatoire des territoires](#), Agence nationale de la cohésion des territoires.

³⁹ [L'Île-de-France au prisme du vieillissement](#), article extrait de « Vieillir, et alors ? Bâtir une société de la longévité », collection des cahiers de l'Institut Paris Région, n°182, janvier 2025.

Deux fois plus de séniors dans la population active francilienne à l'horizon 2035



L'Insee estime que **la proportion d'actifs franciliens âgés de 60 ans ou plus atteindrait 10 % en Île-de-France à l'horizon 2035**, contre moins de 6 % en 2015⁴⁰. La part des 60-64 ans parmi l'ensemble de la population active atteindrait 7,2 % en 2035 contre 4,2 % en 2015. Les réformes du système de retraite influencent le comportement d'activité des séniors en allongeant les durées de cotisation et en repoussant les âges limites de départ à la retraite.

Parmi les 60-64 ans, la part des actifs s'élèverait, en projection 2035, à **62,4 % pour les femmes et 75,3 % pour les hommes** contre respectivement 37,6 % et 44,9 % en 2015. Pour cette tranche d'âge, l'écart entre les taux d'activité masculin et féminin se creuserait à l'horizon 2035.

La part des personnes âgées de 65 à 74 ans qui sont en emploi est en croissance régulière même si elle ne concerne qu'une faible partie de cette population. En comparaison avec les inactifs du même âge, les actifs occupés entre 65 et 74 ans sont plus souvent des hommes, en bonne santé, plus diplômés et résidant dans l'agglomération parisienne. Les cadres salariés, mais aussi les indépendants et les agriculteurs sont surreprésentés dans ce groupe. Comparés aux 60-64 ans encore en emploi, les actifs occupés entre 65 et 74 ans sont plus souvent indépendants et plus fréquemment à temps partiel quand ils sont salariés ; qu'ils soient salariés ou indépendants, leurs revenus d'activité sont plus faibles en moyenne⁴¹.

L'Île-de-France et la silver-économie

NB : le Ceser Île-de-France a rendu un rapport/avis en décembre 2017 : [La Silver économie : une réponse aux enjeux du vieillissement du plus grand nombre dans une démarche solidaire](#).

La « Silver économie » rassemble **l'ensemble des acteurs producteurs de biens et/ou de services qui répondent aux besoins et aux usages des séniors et de leur entourage**. Cette approche globale réunit de nombreux secteurs d'activité : santé, habitat, communication, transports, sécurité, services, distribution, loisirs, etc. La filière s'est progressivement organisée :

- En région Île-de-France, autour du pôle d'innovation « Silver Valley », fondé en 2013 pour réunir les entreprises (TPE-PME-ETI), les associations, les institutions publiques et acteurs de l'université et de la recherche concernées par la

⁴⁰ [Deux fois plus de séniors dans la population active francilienne à l'horizon 2035](#). Insee Analyses Île-de-France, n°95, avril 2019.

⁴¹ [Qui travaille après 65 ans ?](#) Insee références, novembre 2018.

transition démographique. Silver Valley revendique 300 organisations membres et 4 500 professionnels affiliés. Il est soutenu dans son action par la Région Île-de-France.

- Au plan national, au sein d'un comité de filière animé depuis 2018 par l'association « France Silver Eco », pour en définir les orientations et la représenter auprès des pouvoirs publics.

Selon l'Institut Paris Région⁴², **les entreprises technologiques** jouent un rôle particulièrement important dans le développement de la filière francilienne (on parle de *SilverTech* : robotique, objets connectés, etc.). L'Institut et Silver Valley (qui occupe la vice-présidence à l'innovation du comité de filière national) ont recensé, en 2024, **97 entreprises technologiques franciliennes dédiées au bien-vieillir** qui développent et proposent des produits et services destinés aux professionnels et au grand public.

Trois sur quatre sont spécialisées dans le marché du vieillissement. Certaines sont des acteurs historiques déjà bien implantés, d'autres sont de nouvelles entrantes sur ce marché, avec une offre en cours de développement. Leur activité concerne :

- l'adaptation du logement (une trentaine d'entreprises),
- les équipements destinés au monde médico-social (une vingtaine),
- les technologies de santé (une vingtaine).

Aux côtés de ces acteurs spécialisés, **une vingtaine de grands industriels ajoutent à leur gamme des innovations spécifiques à destination de leur clientèle senior**, qu'il s'agisse de géants internationaux (Microsoft, Google...) ou de grandes entreprises nationales (La Poste, Engie, Bouygues Telecom...). Leurs capacités en recherche-développement, leur assise financière, ainsi que leur accès direct à cette clientèle (présence au sein du domicile) leur confèrent des atouts importants.

En soutien de cet écosystème, l'Île-de-France compte **27 structures d'accompagnement au développement des entreprises du bien-vieillir** :

- structures de recherche/évaluation (une dizaine) (ex. : la société d'accélération de transfert technologique du cluster Paris-Saclay, ou « 21 », l'accélérateur d'innovations sociales de la Croix-Rouge et Nexem),
- incubateurs et accélérateurs de start-up (une dizaine),
- structures de coopération, comme le gérontopôle⁴³ « Gérond'if », créé en 2015 pour favoriser le transfert de la recherche/développement technologique vers le soin, le médico-social et les services apportés aux âgés.

⁴² « Vieillir, et alors ? Bâtir une société de la longévité », collection des cahiers de l'Institut Paris Région, n°182, janvier 2025.

⁴³ Les gérontopôles sont définis par l'annexe de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, JORF du 29 décembre 2015 : « La mission des gérontopôles est de rapprocher et de dynamiser autour du vieillissement les acteurs de la recherche, du soin (à l'hôpital, en ville, en établissement médico-social), de la formation et de l'entreprise. Ils faciliteront le transfert de la recherche, du développement technologique (« silver économie ») vers le soin, le médico-social et les services apportés aux âgés. »

Les métiers du grand âge appelés à recruter massivement

Selon France Stratégie⁴⁴, « les aides à domicile constitueront en 2030 le métier le plus en tension en Île-de-France ». Ces tensions seraient en outre plus importantes que dans d'autres régions. Or ces métiers sont aujourd'hui « peu attractifs : peu qualifiés, très solitaires, avec une forte pénibilité, de faibles rémunérations et des trajectoires de carrière assez défavorables »⁴⁵.

Viennent ensuite les métiers d'aide-soignant et d'infirmier puis les professions paramédicales et éducatrices spécialisées « qui font face à de fortes difficultés de fidélisation ».

NB : France Stratégie précise que son étude porte sur des projections, pas des prévisions : l'important n'est pas la précision des chiffres mais la tendance et l'ampleur des volumes.

L'action de la Région en faveur de la silver économie

La Région Île-de-France a accueilli des [Assises de la Silver économie](#) en 2022, organisée par le Gérond'if, la Caisse nationale d'assurance vieillesse Île-de-France et Silver Valley. Les échanges ont mené à l'identification de 3 grands enjeux :

- Sensibiliser sur l'impact de la révolution démographique et faire connaître les entreprises de la Silver économie,
- Structurer l'écosystème francilien de la Silver économie, accélérer sa mutation et faire reconnaître l'Île-de-France comme un territoire d'innovation,
- Accompagner la croissance et le développement des entreprises franciliennes du secteur.

La Région s'est engagée au travers de quatre actions :

- le lancement d'un appel à projets dédié à la « silver économie »,
- la réalisation d'une étude par l'Institut Paris Région pour mesurer les enjeux du marché,
- la mise en place d'un portail de référencement des meilleurs produits et services franciliens,
- la sensibilisation des décideurs politiques aux problématiques de la transition démographique.

⁴⁴ [Quels métiers en 2030 ?](#) France Stratégie / Dares, rapport du groupe « Prospective des métiers et qualifications », mars 2022.

⁴⁵ « Vieillir, et alors ? Bâtir une société de la longévité », collection des cahiers de l'Institut Paris Région, n°182, janvier 2025.

Depuis, la Région a décliné son dispositif de soutien à l'innovation « Innov'up » sous le nom « Innov'up Expérimentation Silver Économie / Bien vieillir » et ouvert cinq axes au financement :

- Santé : améliorer l'expérience de vie des personnes âgées/fragilisées,
- Prévention : développer des dispositifs / préserver l'autonomie des personnes âgées,
- Soutien aux aidants : améliorer les conditions de travail des aidants, valoriser les métiers de services à la personne etc.,
- Inclusion sociale : améliorer la qualité de vie des personnes âgées/fragilisées,
- Mobilité et aménagement : technologies et aménagement de l'habitat individuel/collectif pour favoriser l'autonomie.

Silver Valley participe au référencement des solutions innovantes sur la plateforme Smart services de la Région : <https://bienvieillir.smartidf.services/>

La 5^{ème} promotion (en cours de sélection) de l'incubateur régional « Le Perqo » sélectionne désormais des jeunes pousses dans le champ du handicap, étendu à l'autonomie : « avec une attention particulière portée aux **technologies innovantes au service des personnes en perte d'autonomie** entendu au sens large ; aux solutions concernant les personnes âgées, à l'inclusion des publics éloignés de la société et de l'emploi, aux personnes à mobilité réduite. »

Enfin, le nouveau fonds d'investissement « InvESS Île-de-France Amorçage » destiné à renforcer la structure financière des structures agréées de l'économie sociale et solidaire en phase d'amorçage, prend en compte le bien-vieillir dans sa thèse d'investissement : « Les projets doivent apporter des solutions innovantes et durables aux défis de notre société dans l'un des 4 domaines suivants : économie circulaire et collaborative ; **bien vieillir** ; inclusions et insertion ; éducation et engagement. »



CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

2, rue Simone Veil - 93400 Saint-Ouen-sur-Seine

Email : ceser@iledefrance.fr

www.ceser-iledefrance.fr